

Insee Conjoncture

Grand Est



N° 22

Juin 2020

Le bilan économique régional 2019

Les bilans économiques présentent, chaque année, un diagnostic économique annuel par grandes thématiques, dans chaque région. Ils permettent de documenter et mémoriser l'activité économique de l'année précédente. La situation exceptionnelle de la pandémie introduit une rupture avec la dynamique de 2019 et remet en question les éventuelles prévisions réalisées précédemment. Dans ce contexte, ces bilans se penchent en plus sur le début de 2020 pour rendre compte de la crise à son paroxysme en pleine période de confinement et pour en garder des traces dans une publication classique de l'Insee.

Les différentes analyses de ce bilan économique 2019 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Nous les remercions vivement pour leur précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne d'avril à mai 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis. Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible
/// Absence de résultat due à la nature des choses
e Estimation
p Résultat provisoire
r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s résultat non significatif
€ euro
M Million
Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
Une année 2019 dans la continuité des précédentes avant le choc dû à la crise sanitaire	
Contexte national	7
L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020	
Emploi salarié	10
Légère reprise de l'emploi, mais l'intérim continue de fléchir	
Chômage	14
Le chômage poursuit sa baisse	
Politiques de l'emploi	15
Hausse importante de l'apprentissage	
Démographie d'entreprises	18
Année record pour les créations d'entreprises	
Allemagne-Belgique-Luxembourg-Suisse	21
Baisse de l'activité marquée en Allemagne, plus modérée en Suisse et en Belgique, le Luxembourg toujours dynamique	
Agriculture	24
La plupart des cultures ont souffert des épisodes caniculaires	
Viticulture	28
Année moyenne pour la production de champagne et de vins d'Alsace, après l'exceptionnelle année 2018	
Construction	31
L'activité de construction de logements continue de s'éroder	
Tourisme	34
Hausse de la fréquentation touristique, portée par les touristes résidents	
Transport	37
Le fret fluvial repart, les activités de transport aérien et d'immatriculations ralentissent	
Définitions	40

Synthèse régionale

Une année 2019 dans la continuité des précédentes avant le choc dû à la crise sanitaire

Laurence Luong, Loïc Rousseau, Jean-Paul Strauss (Insee), Antonio Sedeno (Directe), Brigitte Ziegler (Dreal)

En 2019, l'économie du Grand Est connaît peu ou prou les mêmes tendances qu'en 2018 et les années précédentes. En 2020, les résultats seront très différents. Sans préjuger des effets à venir, la période de confinement, du 17 mars au 10 mai visant à enrayer la pandémie du Covid-19, a un impact négatif important sur l'économie.

En 2019, pour la cinquième année consécutive, le chômage diminue : à la fin de l'année, le taux de chômage s'établit à 7,8 % contre 8,3 % en 2018. Il est encore inférieur au niveau national mais l'écart se réduit. L'amélioration bénéficie à presque toutes les catégories de demandeurs d'emploi sauf aux personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus de 2 ans. La formation est un outil important pour l'insertion des demandeurs d'emploi. Près de 260 000 personnes en ont bénéficié soit 18 % de plus qu'en 2018. Dans toutes les régions frontalières voisines, le chômage est moins important. Les taux s'établissent à 3,5 % dans la Suisse du Nord-Ouest, 2,4 % dans le Bade-Wurtemberg, 2,8 % en Rhénanie-Palatinat, 3,7 % dans la Sarre, 5,6 % au Luxembourg et 7,2 % en Wallonie. Le chômage baisse dans ces régions à l'exception du Luxembourg où il est stable et de la Sarre où il augmente de 0,1 point.

Contrairement à 2018, mais comme les années antérieures, la décline du chômage coïncide avec une légère progression du nombre d'emplois. Cette progression est moins soutenue qu'au niveau national. La construction et le secteur de l'hébergement et de la restauration connaissent les évolutions les plus favorables, l'emploi dans le commerce est en légère croissance. Le repli de l'emploi industriel se poursuit, mais comme en 2018, à un rythme inférieur à celui des années précédentes. Le recours à l'intérim poursuit sa chute initiée en 2018.

Les créations d'entreprises sont au plus haut et, comme l'année dernière, augmentent dans tous les secteurs d'activité. Leur forte progression est principalement due aux immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur et sous les formes classiques. Les créations de sociétés progressent également mais à un rythme moindre. Pour la cinquième année consécutive, le nombre de défaillances diminue.

Les autorisations de construire et les mises en chantier de logements poursuivent leur baisse entamée en 2018 tout en restant à un niveau assez élevé. La diminution est plus marquée pour l'habitat collectif. Comme l'année dernière, les ventes d'appartements neufs par les promoteurs progressent. C'est aussi le cas des mises sur le marché. Les stocks d'appartements disponibles à la vente en fin d'année se réduisent légèrement.

La majorité des productions agricoles sont affectées, comme déjà l'année précédente, par la sécheresse et des épisodes de canicule. Les récoltes de maïs grain, de betteraves, de pommes de terre et de colza sont à un niveau bas. En revanche, également comme en 2018, les céréales de printemps bénéficient de conditions favorables. Par ailleurs, les cours des grandes cultures, exception faite du colza, pâtissent d'une offre mondiale abondante. L'impact de la sécheresse sur les productions fourragères est également négatif, ce qui entraîne un renchérissement de l'alimentation animale. La collecte laitière poursuit sa baisse mais les prix sont plus rémunérateurs.

Les volumes des vendanges, en Champagne et en Alsace, reviennent à la normale après une année 2018 exceptionnelle. La qualité reste bonne dans les deux vignobles. Comme depuis plusieurs années, les expéditions de Champagne continuent de décroître et les ventes sur les marchés

étrangers sont majoritaires. Les ventes de vins d'Alsace redémarrent, le marché domestique bénéficiant de la plus forte croissance.

Le fret fluvial est également un secteur dont l'activité peut être affectée par les conditions météorologiques. Contrairement à celle de 2018, la faible pluviométrie de 2019 n'a pas eu d'effets sur le niveau du Rhin et l'activité des ports est en augmentation. Dans les aéroports, les passagers sont toujours plus nombreux, mais leur croissance est moins soutenue que l'année précédente. Les immatriculations de véhicules neufs continuent également de progresser à un rythme inférieur à celui enregistré en 2018.

La fréquentation touristique progresse moins que les trois années précédentes. Cette augmentation est due uniquement à la présence accrue des touristes résidant en France, tandis que le nombre de nuitées des non-résidents n'évolue pas. Près des trois quarts des nuitées hôtelières concernent des établissements situés dans les espaces urbains. Leur fréquentation progresse tandis qu'elle recule légèrement dans le rural, en lien avec une offre en baisse.

Une baisse d'activité d'un tiers pendant la période de confinement

En raison de l'épidémie de Covid-19 et du confinement instauré par le gouvernement après le 17 mars, l'économie a brutalement ralenti. Dans le Grand Est, la perte d'activité au 7 mai est estimée à 31,5 %. Cela signifie que la région produit durant cette période près d'un tiers de richesse de moins qu'en temps normal.

Les services principalement non marchands (santé, éducation...) continuent pour l'essentiel à fonctionner, et l'activité baisse peu dans ce secteur.

En revanche, les secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce sont particulièrement touchés en raison de la fermeture obligatoire des bars, des restaurants, des hôtels et hébergements touristiques, ainsi que de la plupart des commerces non alimentaires.

Le repli important des transactions par carte bancaire souligne la baisse d'activité dans ces secteurs. Selon Cartes Bancaires CB, les transactions ont chuté de 58 % au cours de la semaine 13 - du 23 au 29 mars, première semaine complète de confinement - par rapport à la même semaine de 2019. L'écart entre les semaines 10 et 13 est de - 61,7 %, soit le plus important des régions après celui de l'Île-de-France (- 72,9 %). À partir de la semaine 15, les reculs sont un peu moins prononcés : ceci pourrait être dû à la réouverture de ventes à emporter dans certains commerces, à la reprise de certaines consommations autres que les denrées alimentaires et au renouvellement des stocks de nourriture.

La construction et l'industrie sont également fortement ralenties. Dans la construction, l'activité durant la période est estimée au quart de son niveau habituel, malgré un léger redémarrage après mi-avril. L'activité industrielle est en net repli. Seules les activités répondant à des besoins essentiels, industrie pharmaceutique, agroalimentaire et production d'énergie et d'eau et gestion des déchets, fonctionnent à un rythme presque normal. La fabrication de matériel de transport et la fabrication d'équipements électriques électroniques, informatiques et de machines reculent de plus de 60 %.

La crise sanitaire a un fort impact sur l'activité de transport en 2020

Le transport aérien est fortement affecté par la crise sanitaire. Si l'EuroAirport est toujours en activité, les possibilités de voyage sont fortement limitées en raison des mesures prises par les autorités pour contenir la propagation du coronavirus. L'aéroport reste ouvert pour les avions de fret, qui acheminent des marchandises vitales pour la région, ainsi que pour les vols sanitaires et autres vols importants. Le trafic commercial des aéroports de Strasbourg Entzheim et de Lorraine Airport est interrompu. Ces aéroports restent ouverts à la circulation aérienne publique et demeurent en capacité de traiter les vols déroutés, de rapatriement, sanitaires ou encore militaires.

Selon les données transmises par la direction interdépartementale des Routes Est, de mi-mars à mi-avril, le trafic routier aurait en moyenne baissé de plus de 70 % pour les véhicules légers et de plus de 40 % pour les poids lourds sur les autoroutes situées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La congestion routière a été divisée par 5,1 à Strasbourg le mardi 17 avril à 17 h comparée à la moyenne observée sur toute l'année 2019. À cette heure, le temps de parcours nécessaire est habituellement majoré de 72 % - par rapport à des conditions de circulation idéales sans aucune congestion (en pleine nuit notamment) - alors que ce jour, la majoration n'a pas dépassé 14 % en moyenne, soit une réduction de 5,1. Le rapport est de 3,4 à Nancy et 2,9 à Reims.

Selon l'Atmo Grand Est, avec cette diminution du trafic routier, la qualité de l'air s'est nettement améliorée. La moitié des véhicules émettent des oxydes d'azote (NOx), dont l'impact est néfaste à la fois sur la santé des populations et sur l'environnement ; les concentrations de NOx ont fortement chuté après le début du confinement, rendant la qualité de l'air meilleure.

Face à la crise, de nombreuses entreprises ont bénéficié du dispositif de l'activité partielle

À l'issue de la période de confinement, la région enregistre un peu plus 86 000 établissements employeurs ayant déposé une demande d'autorisation préalable (DAP) de mise en activité partielle de leurs salariés. Ces demandes concernent 850 000 salariés pour un volume total de 380,3 millions d'heures chômées demandées, soit 447 heures chômées demandées en moyenne par salarié (environ 13 semaines de 35 heures). Avec 7,9 % de salariés touchés, le Grand Est se positionne en 6^{ème} place, entre la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France.

Sur l'ensemble de la région, 80 % des demandes proviennent des établissements de moins de 10 salariés. Cependant, elles ne concernent que 30 % des salariés mis au chômage partiel. À l'autre bout, les 2 800 demandes en provenance des établissements employant 50 salariés et plus ne représentent que 3 % des demandes, mais concentrent 37 % des salariés intégrés dans ce dispositif d'activité partielle. Environ trois établissements de taille intermédiaire

(entre 10 et 50 salariés) sur quatre ont fait appel à l'activité partielle.

Les pays voisins sont également touchés

D'après les données provisoires publiées par Destatis, le nombre de nouvelles commandes dans le secteur manufacturier en Allemagne a nettement chuté en mars 2020, de 16 % comparé à mars 2019. Il s'agit de la plus forte diminution depuis le début de la série chronologique en janvier 1991. Les commandes intérieures ont baissé de 14,8 % par rapport au mois précédent, et les commandes internationales de -16,1 %. Durant la première semaine de mars 2020, en lien avec la pandémie, les exportations de produits désinfectants ont été multipliées par huit (soit + 751 %), celles de farine (+ 150 %), de savon (+ 122 %) et de pâtes (+ 109 %) ont considérablement augmenté pour dégringoler deux semaines plus tard en raison de l'épuisement momentané des stocks. Les produits désinfectants sont exportés principalement vers la Belgique, la France et l'Autriche.

Le Groupe d'experts de la Confédération helvétique prévoit une très forte baisse du produit intérieur brut (PIB) en 2020 en raison des mesures prises pour endiguer la propagation du coronavirus ainsi que l'augmentation du taux de chômage. Même en 2021, l'économie ne devrait se redresser que lentement.

Sur la base d'un scénario envisageant un confinement de la population au régime actuel pour une durée de sept semaines, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan estiment que le PIB réel de l'économie belge pourrait se contracter fortement en 2020. Un rebond est envisagé en 2021 pour autant que la phase aiguë de la crise (concentrée sur la première moitié de 2020) n'inflige pas de dommage substantiel au potentiel productif de l'économie. L'impact attendu sur les finances publiques est à la mesure du choc, avec un déficit d'au moins 7,5 % du PIB et une dette autour de 115 % fin 2020. La Wallonie devrait traverser une récession marquée au premier semestre de l'année 2020, la progression du PIB s'inscrivant en net recul au premier et surtout au deuxième trimestre. Aux troisième et quatrième trimestres, la croissance de l'activité économique repartirait à la hausse, grâce aux mesures publiques de soutien et à des effets de rattrapage.

D'après le Statec, le recoupement de diverses sources de données permet d'estimer un repli de l'activité de 25 % environ en lien avec l'épidémie de Covid-19 au plus fort du confinement. Cet impact serait plus faible que dans les pays voisins, du fait notamment d'une certaine résistance de l'activité du secteur financier et de sa part importante dans la structure économique luxembourgeoise. ■

Sources

En plus des sources traditionnelles, cette synthèse utilise également des sources de données inhabituelles pour la statistique publique : données de congestion routière TomTom ainsi que les données de Carte Bancaire CB. Ces données couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites : les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment sur internet) ne sont pas prises en compte.

Contexte national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Ouin-Lagarde, (Division Synthèse conjoncturelle, Insee)

L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du Brexit ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+ 2,3 % après + 2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+ 2,6 % après + 3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+ 2,1 % après + 6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+ 1,2 % après + 1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléralé en Allemagne (+ 0,6 % après + 1,5 %) et en Italie (+ 0,3 % après + 0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+ 1,5 % après + 1,8 %) et en Espagne (+ 2,0 % après + 2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du Brexit. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après + 1,3 % en 2018).

En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décéléralation en 2018 (+ 1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+ 1,5 %, *figure 1*). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des

échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (- 0,2 point après + 0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléralé (+ 1,9 % après + 4,4 %) davantage que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour + 2,2 points, après + 1,4 point en 2018). Cette accéléralation a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+ 1,5 % en volume, après + 0,9 % en 2018), dans un contexte d'accéléralation du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+ 4,2 % après + 3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+ 1,8 % après + 1,5 %) et par l'investissement public (+ 7,7 % après + 3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est

resté très dynamique (+ 3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décline, atteignant 8,1 % de la population active française¹ au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % (après + 3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une accéléralation des prestations sociales (+ 3,1 % après + 2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+ 0,3 % après + 9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+ 3,3 % après + 4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+ 2,1 % après + 1,3 %, *figure 2*).

¹ Hors Mayotte.

Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après + 0,7 % en 2018).

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+ 1,8 point, mais + 0,1 point hors transformation du CICE).

Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie du Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc².

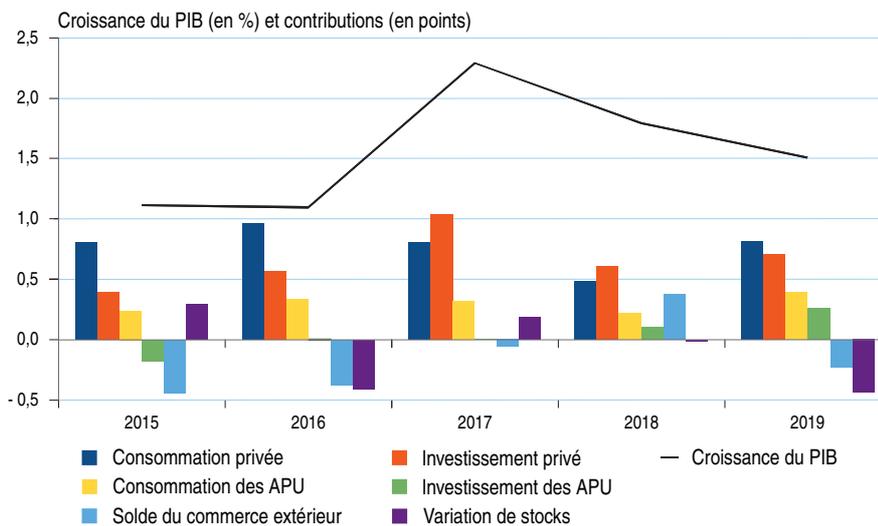
En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la

construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre³. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture). ■

1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur

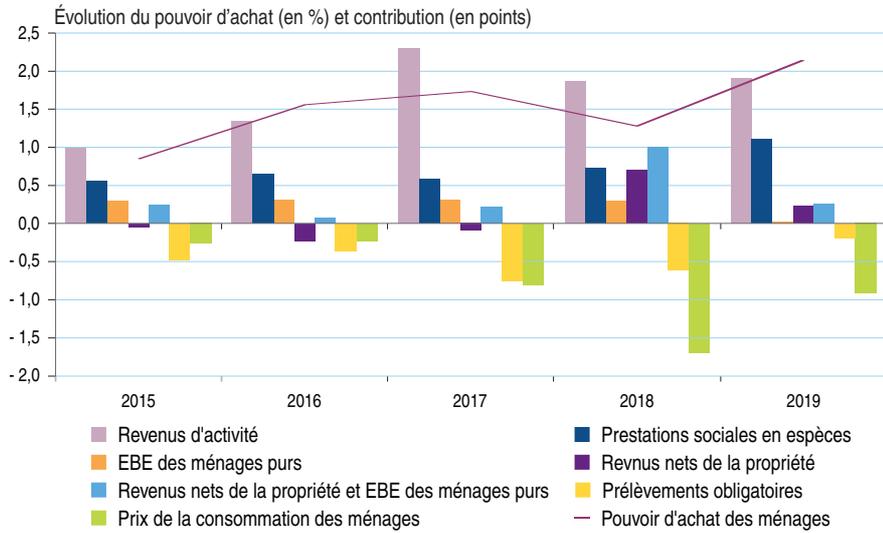


Note : croissance du PIB en % et contributions en point.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

² Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

³ Voir l'éclairage régional du *Point de conjoncture* du 7 mai.

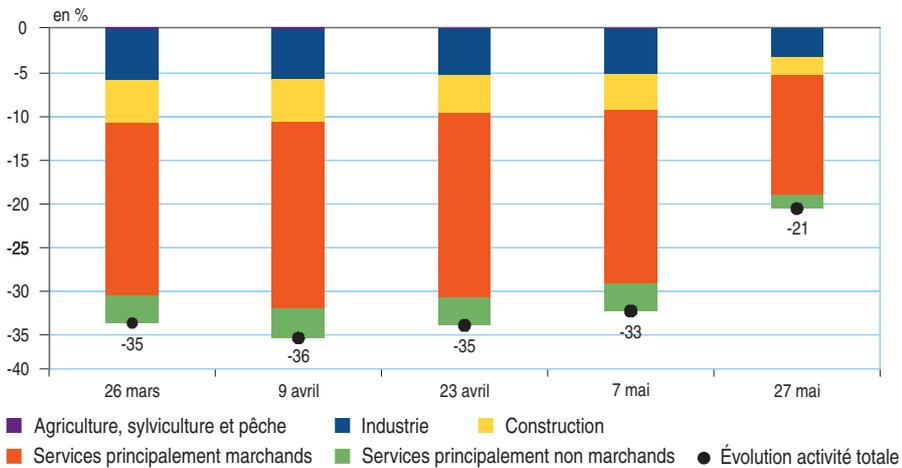
2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement

Les services ont été principalement touchés par la perte d'activité



Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points en 2020.

Emploi salarié

Légère reprise de l'emploi, mais l'intérim continue de fléchir

En 2019, l'emploi salarié total ne progresse que très légèrement dans le Grand Est, bien loin du niveau national. La région est, avec Bourgogne-Franche-Comté, celle où le dynamisme de l'emploi est le moins soutenu. Si la construction confirme sa bonne orientation, l'industrie perd toujours des emplois et l'intérim dévise pour la deuxième année consécutive, en particulier dans l'industrie. L'emploi des services marchands et non marchands est atone, mais celui dans l'hébergement et la restauration progresse vigoureusement. Trois départements enregistrent des pertes d'emplois : les Ardennes, le Haut-Rhin et la Haute-Marne. La Meuse en gagne pour la première fois depuis 2011.

Thibaut Martini, Insee

Dans le Grand Est, l'emploi salarié total se redresse légèrement après le coup d'arrêt de 2018 (+ 0,1 % après - 0,3 %). Ainsi, avec un solde d'emplois positif de 2 100 salariés en un an, le nombre de salariés s'établit au total à 1 943 900. En France, l'évolution poursuit sa progression amorcée en 2013 (+ 1,1 %). L'emploi augmente dans toutes les régions, le Grand Est étant la moins dynamique d'entre elles, avec la Bourgogne-Franche-Comté. Le secteur privé, qui rassemble trois quarts des emplois, et le secteur public, progressent au même rythme. Au niveau national, la hausse de l'emploi public est en retrait sur celle du privé (+ 0,4 % contre + 1,4 %).

Regain dans la Meuse

La croissance de l'emploi est inférieure à celle de la France dans tous les départements du Grand Est. L'emploi augmente pour la première fois depuis 2011 dans la Meuse, qui est aussi le département le plus dynamique de la région à + 0,9 %. Le Bas-Rhin gagne encore 2 300 emplois, soit davantage que l'ensemble de la région. Trois départements perdent des emplois : les Ardennes subissent la plus forte baisse (- 1,0 %), 2017 ayant été la seule année de hausse depuis 2011. Le Haut-Rhin fléchit, à - 0,4 %, soit 1 200 salariés de moins, après - 0,1 %, impacté notamment par une perte nette de 2 100 emplois intérimaires. La perte d'emplois ralentit dans la Haute-Marne (- 0,2 % après - 1,6 %).

La construction poursuit son redressement

Pour la troisième année consécutive, la construction confirme sa bonne dynamique et l'amplifie même (+ 2,3 % après + 1,2 %). Le secteur emploie 109 800 salariés, soit 5,6 % de l'emploi total. Le rythme de la croissance reste néanmoins inférieur à celui sur l'ensemble du territoire national (+ 3,3 %). La situation de l'emploi se dégrade dans les Ardennes (- 4,7 % après - 0,4 % et - 0,3 % en 2017 et 2018), la Haute-Marne enregistre sa plus faible baisse depuis 2012 (- 0,6 %). Le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle bénéficient d'une croissance supérieure à celle de la France (+ 4,1 % et + 3,5 %). Les six autres départements se situent entre + 1,2 % et + 2,5 %.

Hors intérim, le tertiaire marchand toujours en progression

Le tertiaire marchand hors intérim, composé du commerce et des services, regroupe 764 900 salariés fin 2019, soit 39,3 % de l'emploi salarié total de la région. Il bénéficie d'une cinquième année de croissance consécutive (+ 0,6 % après + 0,4 %), néanmoins l'évolution est trois fois moins élevée qu'au niveau national. Cette hausse est essentiellement due au secteur de l'hébergement et de la restauration.

Seul le département de la Meuse perd des emplois dans ce secteur (- 0,2 %), une

décroissance qui continue depuis 2007. Tous les autres départements en gagnent, de + 0,3 % dans les Ardennes et la Meurthe-et-Moselle, à + 1,0 % en Haute-Marne après, dans ce département, la forte baisse de 2018 (- 2,6 %).

Un peu moins d'emploi dans le commerce à l'est de la région

L'emploi n'augmente que modérément pour la quatrième année consécutive dans le commerce, qui regroupe près d'un tiers des effectifs du tertiaire marchand hors intérim (+ 0,3 % après + 0,5 % en 2017 et en 2018 et + 0,2 % en 2016). Le secteur gagne ainsi 600 nouveaux postes pour atteindre 248 200 emplois salariés. Cette tendance est une nouvelle fois inférieure à celle du niveau national (+ 1,2 %). Après trois années de progression, l'emploi se contracte en Moselle et dans le Bas-Rhin (- 0,2 % et - 0,1 %) et il marque le pas dans les Vosges (- 0,5 %). À l'inverse, le redressement est net dans l'Aube, les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse (de + 1,1 % à + 2,7 %).

L'hébergement et la restauration dynamiques

Dans les services, l'emploi du secteur de l'hébergement et de la restauration progresse vigoureusement pour la sixième année consécutive avec un solde de 2 800 créations d'emplois (+ 3,7 % après + 1,9 %), mais moins qu'à l'échelle nationale (+ 4,4 %).

Cette croissance est moins soutenue dans l'information et la communication, les services aux entreprises et les transports (de + 0,6 % à + 0,8 %). Il décroît dans les services immobiliers, les services aux ménages et les services financiers (de - 0,6 % à - 0,1 %). En France, toutes les branches du tertiaire marchand sont bien orientées, ainsi, les activités immobilières, qui marquaient le pas en 2018, et les autres activités de services, se relancent (+ 0,2 % et + 0,4 % après - 0,8 % et - 0,4 %).

Recul confirmé dans l'intérim

Après quatre années dynamiques et un niveau record en 2017, l'intérim confirme sa chute de 2018 avec une perte de 3 500 emplois, soit - 5,2 %, portant le nombre d'intérimaires à 64 300 fin 2019. Sur le territoire national, la baisse est moins forte (- 0,3 %), le Grand Est étant la région la plus touchée, derrière la Normandie (- 3,8 %).

L'industrie, qui concentre 44,9 % de l'emploi intérimaire de la région, est le secteur qui contribue le plus à ce recul (- 10,9 %, soit 3 500 intérimaires de moins). De manière bien plus modérée, les services marchands et non marchands sont aussi orientés à la baisse, de 0,2 % et 0,3 %, alors que la construction progresse de 0,8 % après une forte croissance de 7,2 % en 2018.

La situation au niveau départemental est très contrastée. Les Ardennes et le

Haut-Rhin perdent jusqu'à un intérimaire sur cinq, alors que la Meuse en gagne un pour trois. Dans la Haute-Marne et les Vosges, l'emploi intérimaire résiste (+ 1,5 % et + 3,2 %), alors que la baisse dépassait 10 % en 2018. C'est le contraire en Moselle qui compte 3,2 % d'intérimaires de moins.

Léger mieux dans le tertiaire non marchand

Le tertiaire non marchand compte 668 300 emplois, soit 34,3 % de l'emploi salarié du Grand Est. En 2019, l'emploi de ce secteur se redresse légèrement après la baisse de l'année précédente (+ 0,2 % après - 0,3 %). La situation est quasi similaire en France (+ 0,3 %). Depuis 2011, que ce soit au niveau régional ou national, l'emploi du secteur fluctue à la baisse ou à la hausse d'une année à l'autre (de - 0,5 % à + 0,8 %). De même, au niveau départemental, la Moselle progresse de 0,9 % après une régression de même ampleur l'année précédente. Les plus fortes baisses touchent trois des départements faisant partie de l'écharpe de déprise économique et démographique de la région, la Meuse, la Haute-Marne et les Ardennes (de - 0,3 % à - 0,6 %).

L'emploi industriel régional ne suit pas la tendance nationale

Le Grand Est regroupe 310 500 emplois industriels, soit 16,0 % de l'emploi salarié total, un poids plus important que sur l'ensemble de l'Hexagone (12,4 %). Contrairement au

niveau national, où le secteur industriel est créateur d'emplois depuis 2017, le Grand Est en perd encore en 2019 (- 0,8 %, soit 2 400 emplois). Leur nombre a diminué d'un tiers depuis 2011, mais cette diminution s'atténue depuis deux ans.

L'agroalimentaire et la fabrication de biens d'équipements s'orientent timidement à la hausse (+ 0,2 % et + 0,3 %). Le nombre d'emplois décroît toujours nettement dans la fabrication de matériel de transport (- 2,8 %), même si cette baisse est la plus faible depuis 2010. Au niveau national, les créations d'emplois augmentent de 0,4 %, après 0,3 % en 2018. Dans le domaine de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets, l'emploi continue à se contracter (- 0,7 %). Dans le secteur des autres fabrications de produits industriels, l'emploi se contracte encore davantage (- 1,1 %), après deux années de baisses moins importantes. Ce secteur est le seul qui perd des emplois au niveau national (- 0,2 %).

Dans la région, l'emploi industriel décline dans neuf départements sur dix. Les plus touchés sont la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Marne et la Moselle (entre - 1,7 % et - 1,1 %). Le nombre de salariés diminue de 0,4 % dans le Bas-Rhin, après un redressement en 2018. Seule la Meuse confirme sa bonne dynamique de l'année passée (+ 2,2 % après + 0,5 %), une nouvelle fois grâce à la progression de l'emploi dans la fabrication de matériel de transport (+ 16,6 % après + 12,1 %). ■

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoess (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

1 Emploi salarié total par secteurs d'activité en Grand Est

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2019 (en milliers))	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2018/2013(1)	
		Grand Est	France hors Mayotte	Grand Est	France hors Mayotte
Agriculture	26,0	-1,8	1,1	0,8	0,7
Industrie	310,5	-0,8	0,3	-1,4	-0,5
Industrie agroalimentaire	54,7	0,2	1,5	-0,2	0,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	32,8	-0,7	0,7	-0,2	-0,0
Biens d'équipement	48,0	0,3	0,2	-1,5	-1,0
Matériels de transport	25,9	-2,8	0,4	-3,3	-1,0
Autres branches industrielles	149,3	-1,1	-0,2	-1,6	-0,8
Construction	109,8	2,3	3,3	-1,4	-0,6
Tertiaire marchand	829,2	0,1	1,6	1,0	1,4
Commerce	248,3	0,3	1,2	0,0	0,6
Transports	103,2	0,8	1,2	0,1	0,6
Hébergement - restauration	77,4	3,7	4,4	2,0	1,9
Information - communication	26,1	0,6	2,5	1,1	2,3
Services financiers	49,7	-0,1	0,5	-0,3	0,5
Services immobiliers	13,8	-0,6	0,2	-0,5	0,8
Services aux entreprises hors intérim	161,8	0,7	2,6	2,1	2,1
Intérim	64,3	-5,2	-0,3	6,2	7,0
Services aux ménages	84,5	-0,6	0,4	-0,6	-0,1
Tertiaire non marchand	668,3	0,2	0,3	-0,0	0,2
Total	1 943,9	0,1	1,1	0,1	0,7

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

(1) : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Emploi salarié total par départements et par grands secteurs d'activité en Grand Est

en %

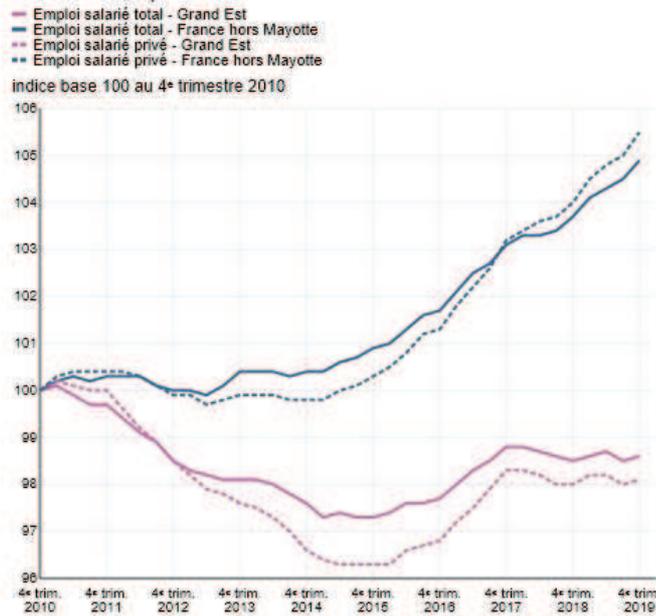
	Emploi au 31/12/2019 (en milliers))	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Ardennes	81,2	4,2	-0,1	-4,7	-1,7	-19,8	-0,5	-1,0
Aube	102,1	-6,4	-0,9	2,5	0,5	-4,6	0,3	0,1
Marne	220,4	-3,0	-1,1	2,5	0,4	-2,9	-0,3	-0,0
Haute-Marne	63,6	-1,9	-1,7	-0,6	1,0	1,5	-0,5	-0,2
Meurthe-et-Moselle	241,3	2,3	-1,4	3,5	0,3	0,9	-0,1	0,1
Meuse	55,0	-2,3	2,2	1,3	2,6	31,0	-0,6	0,9
Moselle	336,1	-13,3	-1,1	2,4	0,1	-3,2	0,9	0,2
Bas-Rhin	461,7	1,8	-0,4	4,1	0,4	-4,7	0,5	0,5
Haut-Rhin	263,5	0,4	-0,8	1,2	-1,1	-20,0	0,3	-0,4
Vosges	119,1	3,7	-0,9	1,9	0,7	3,2	0,1	0,3
Grand Est	1 943,9	-1,8	-0,8	2,3	0,1	-5,2	0,2	0,1

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

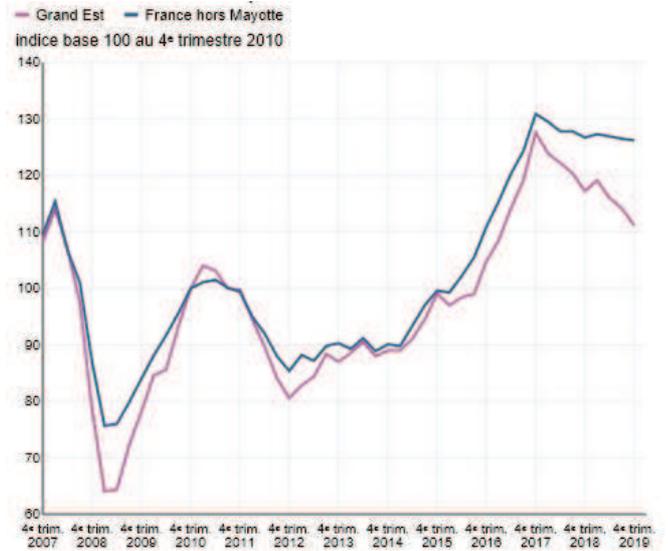
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution de l'emploi salarié



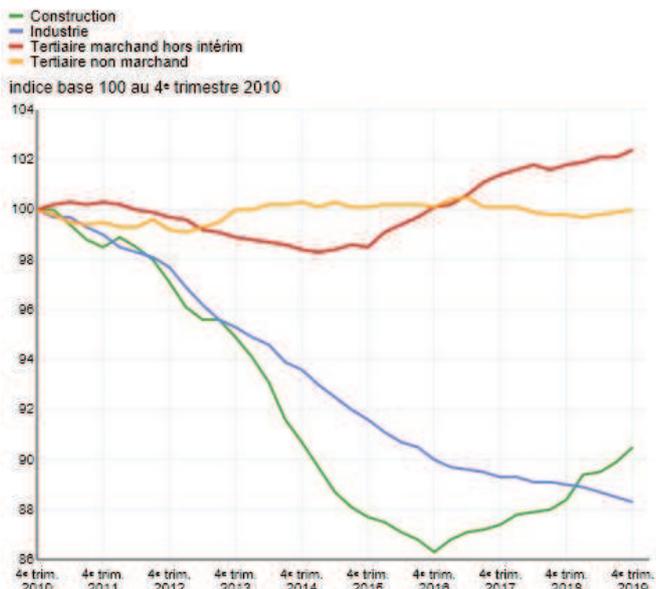
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

5 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

4 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en Grand Est



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage

Le chômage poursuit sa baisse

En 2019, le chômage diminue pour la cinquième année consécutive dans le Grand Est. Il baisse dans toutes les zones d'emploi et s'établit à 7,8 % de la population active en fin d'année.

Liliane Clément, Insee

En 2019, le taux de chômage dans le Grand Est poursuit sa baisse amorcée en 2015. Il s'établit à 7,8 % de la population active à la fin du 4^e trimestre. La diminution sur l'année est de 0,5 point, légèrement supérieure à celle de 2018 (-0,4 point). En France, le recul est de 0,7 point, le taux tombant à 8,1 % de la population active à la fin de l'année 2019, taux le plus bas depuis 2009. La baisse bénéficie à toutes les régions, en particulier aux Hauts-de-France (-0,9 point), qui reste néanmoins la plus touchée par le chômage (10 %) devant l'Occitanie (9,6 %). La Bretagne et les Pays de la Loire sont toujours les régions les plus épargnées (6,7 % et 6,9 %), tandis que le Grand Est occupe la huitième place devant la Normandie et derrière le Centre-Val de Loire.

Recul du chômage dans toutes les zones d'emploi

Ce recul annuel du chômage concerne tous les départements, malgré la légère hausse du 3^e trimestre. Les plus fortes baisses sont pour la Meuse et l'Aube (-0,8 point), mais l'Aube reste le département le plus touché à 10,2 %. Le recul est moins marqué dans le Haut-Rhin et dans les Ardennes (-0,3 point), le taux de chômage demeurant à un niveau élevé dans les Ardennes à 9,9 %.

Le chômage est aussi en repli dans les 31 zones d'emploi du Grand Est. Bar-le-Duc bénéficie de la plus forte baisse (-1,1 point), passant de 7,0 % à 5,9 %, devant Troyes et Vitry-le-François/Saint-Dizier (-0,9 point).

À l'inverse, la baisse est la plus faible dans les zones d'emploi de Remiremont, de Haguenau, de Saverne et de Saint-Louis (-0,2 point). Wissembourg reste celle où le taux de chômage est le plus bas, à 4,5 % de la population active, celle de Forbach devient celle où il est le plus élevé (10,9 %). L'écart entre ces deux zones est de 6,4 points, en recul de 0,3 point sur un an. Dans le Grand Est, sur les dix dernières années, le chômage a diminué dans toutes les zones d'emploi, de -0,2 point à Saint-Louis, jusqu'à -2,8 points à Bar-le-Duc. ■

1 Taux de chômage

	en % de la population active					Évolution 2019 T4 / 2018 T4 (en points de %)
	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4 (p)	
Ardennes	10,2	10,1	9,9	10,2	9,9	-0,3
Aube	11,0	10,9	10,7	10,8	10,2	-0,8
Marne	8,2	8,0	7,9	8,0	7,5	-0,7
Haute-Marne	7,6	7,5	7,2	7,3	6,9	-0,7
Meurthe-et-Moselle	8,3	8,2	8,0	8,2	7,8	-0,5
Meuse	8,3	8,2	7,9	8,0	7,5	-0,8
Moselle	8,5	8,3	8,1	8,3	7,9	-0,6
Bas-Rhin	7,2	7,2	7,1	7,2	6,8	-0,4
Haut-Rhin	8,1	8,1	8,0	8,1	7,8	-0,3
Vosges	9,2	9,	8,9	9,1	8,7	-0,5
Grand Est	8,3	8,2	8,1	8,2	7,8	-0,5
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	-0,7

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Politiques de l'emploi

Hausse importante de l'apprentissage

Avec une année économique 2019 moins favorable que les années précédentes, l'emploi ne progresse que très légèrement dans le Grand Est. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 3,3 %. Dans le prolongement de l'année 2018, le regain des contrats d'apprentissage s'intensifie en 2019.

Christiane Millet, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe du Grand Est)

La décélération de la croissance économique, constatée en 2018, se poursuit en 2019 dans le Grand Est. Avec 1,2 million d'emplois salariés, le nombre total d'emplois salariés marchands non agricoles augmente de 0,1 %. Cette moindre progression s'explique notamment par le retournement de l'emploi dans le secteur de l'intérim et par un dynamisme modéré du secteur tertiaire marchand hors intérim.

Le recul du recours à l'intérim observé en 2018 s'intensifie en 2019. Les établissements utilisateurs de travail intérimaire ont eu recours à seulement 63 000 équivalents temps plein (ETP), soit un repli de 9,0 % par rapport à l'année précédente. Ce repli touche l'ensemble des secteurs d'activité, mais de façon plus ou moins forte. Concentrant 45 % des emplois intérimaires de la région, le secteur industriel subit la plus forte contraction (- 4 000 ETP), soit une perte de 64 % de ces emplois.

En 2019, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim, formalité obligatoire des employeurs, progressent de 1,9 % dans le Grand Est, hausse légèrement inférieure à 2018 (+ 2,3 %). Les deux tiers des DPAE sont rattachés à des entreprises de 20 salariés et plus. Les CDD de moins de un mois sont les contrats les plus fréquents et ce quelle que soit la taille de l'entreprise. Après une forte poussée en 2018 (+ 10,2 %), la croissance est moindre pour les CDI (+ 3,5 %). Concentrant 95 % des DPAE, le tertiaire hors intérim propose seulement 15 % de CDI, part nettement inférieure à celle du BTP et de l'industrie (respectivement 45 % et 40 %).

Malgré une année marquée par quelques bouleversements et incertitudes sur le plan économique et social, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité inscrits

à Pôle emploi (catégorie A) recule de 3,3 % en 2019. Cette amélioration sur le marché du travail est plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les 25-49 ans en sont les premiers bénéficiaires (- 4,6 %). A contrario, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) sont très légèrement plus nombreux (+ 0,1 %). Cette tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A se retrouve également si on leur ajoute les demandeurs ayant une activité réduite (B et C). En effet, le nombre de demandeurs de catégories A, B et C diminue de 3,2 % sur un an. Toutes les tranches d'âge et les femmes comme les hommes sont concernés, mais la situation continue de se dégrader pour les inscrits depuis 2 ans ou plus.

Des politiques d'emploi pour favoriser l'insertion

Les politiques de l'emploi visent à favoriser le retour à l'emploi d'un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment en créant des emplois ou en formant les travailleurs. Ces politiques visent à limiter toute exclusion du marché du travail, l'emploi étant un facteur d'intégration sociale prépondérant. L'année 2019 se caractérise par la poursuite et le développement de ces politiques recentrées sur l'insertion des publics qui le nécessitent le plus, sur l'investissement dans les compétences, notamment des peu-qualifiés, et sur l'accompagnement des acteurs économiques dans l'anticipation et la gestion des transitions économiques.

Poursuite des dispositifs existants

Depuis janvier 2018, le parcours emploi compétences (PEC) s'est substitué au CUI-CAE. Ces contrats sont recentrés sur

l'accès à la formation et à l'acquisition des compétences en parallèle de la mise en situation professionnelle. Le cadre juridique est inchangé (prescription sous la forme d'un CUI-CAE), avec un taux de prise en charge moyen par l'État abaissé à 50 % (contre 70 % auparavant). Seuls les employeurs respectant le triptyque emploi-formation-accompagnement peuvent désormais embaucher des publics éloignés de l'emploi en PEC. En 2019, près de 7 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est, soit une baisse de 26,7 % par rapport à 2018, tendance moins marquée qu'au niveau métropolitain.

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI-CIE) est l'équivalent du contrat unique d'insertion (CUI) pour le secteur marchand. Son objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Toutefois, depuis janvier 2018, ces contrats ne sont autorisés que par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) ou dans les régions d'outre-mer. En 2019, 180 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit près de 3,8 % de moins qu'en 2018.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent

d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. Sur un an, 32 220 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est, dont plus de la moitié par des ACI.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en relation avec la qualification recherchée, et formation théorique dans un organisme de formation. Ce contrat peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale ou des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou encore des personnes ayant bénéficié d'un CUI. Pour avoir accès à ce contrat, aucun niveau de qualification, d'ancienneté de chômage, n'est imposé. En 2019, 12 220 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit un recul de 12,3 % par rapport à l'année 2018.

La formation est un outil important pour l'insertion des demandeurs d'emploi. En 2019, 83 308 formations pour des personnes en recherche d'emploi ont été commandées dans le Grand Est, soit 29,8 % de plus qu'en 2018. Près de 260 000 demandeurs d'emploi en ont bénéficié (+ 17,7 % sur un an). Les principaux commanditaires sont Pôle Emploi (56,0 %) et la Région (35,0 %). Les formations commandées à travers le dispositif « POEC » (Préparation opérationnelle à l'Emploi Collectif) représentent 3,4 % de l'ensemble des formations. Ce dispositif permet de former des

demandeurs d'emploi sur des métiers en tension. Les formations commandées par l'État sont en net repli (- 32,7 %) et ne regroupent que 2,4 % des formations en 2019.

Expansion de l'apprentissage

Le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI) est un contrat de droit public (non assimilable à un contrat de travail) qui permet aux jeunes de recevoir une formation générale, professionnelle et citoyenne afin d'acquérir des compétences sociales pour devenir acteur de la société. Il est mis en œuvre dans des centres gérés par l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE). En 2019, le CVI a permis à 260 jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou en voie de marginalisation sociale de prendre un nouveau départ.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de formation en alternance, d'une durée allant de 6 mois à 3 ans, permettant à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, technologique et pratique afin d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. En 2019, 30 830 contrats ont été signés dans le Grand Est, dont 96 % dans le secteur privé. La forte progression du nombre d'entrées en apprentissage (+ 15,5 %) s'explique en partie par l'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans.

Remplaçant le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) depuis janvier 2017, le PACEA (Programme d'Accompagnement à

l'Emploi et l'Autonomie) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désirant s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Précédé d'un diagnostic initial afin d'identifier la situation, les besoins et les attentes de l'intéressé, le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase comporte des périodes de formation ou des situations professionnelles ou des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. En 2019, le nombre de jeunes entrant dans ce dispositif (24 830 jeunes) augmente de 14,0 %, ce qui inverse la tendance observée en 2018 (- 10,4 %). La progression régionale est inférieure de 3,5 points au taux métropolitain.

La Garantie Jeunes, une des phases du PACEA, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Ce dispositif offre aux jeunes un accompagnement, par une mission locale, ainsi qu'une allocation mensuelle. Ils bénéficient également de mises en situation professionnelle. En 2019, 7 300 jeunes sont entrés dans ce dispositif dans le Grand Est, une croissance plus modérée qu'en 2018 (respectivement + 7,5 % et + 10,3 %). ■

1 Demandeurs d'emploi en fin de mois

Catégories A, B, C	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 1	
	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	218 560	142 160	49,4	52,2	-3,1	-2,6
Femmes	224 050	130 090	50,6	47,8	-3,3	-4,
Moins de 25 ans	58 550	38 210	13,2	14,0	-3,8	0,1
Entre 25 à 49 ans	265 430	157 130	60,0	57,7	-4,3	-4,6
50 ans ou plus	118 630	76 920	26,8	28,3	-0,5	-2,3
Inscrits depuis un an ou plus	214 620	nd	48,5	nd	-4,1	nd
<i>dont inscrits depuis plus de deux ans</i>	<i>128 440</i>	<i>nd</i>	<i>29,0</i>	<i>nd</i>	<i>0,6</i>	<i>nd</i>
Grand Est	442 610	272 250	100,0	100,0	-3,2	-3,3
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	-3,0	-3,3

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.

Source : Pôle emploi, Dares, STMT.

2 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois par département

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métropolitaine (en milliers)
Catégorie A												
Ensemble	15 440	18 530	26 740	7 250	34 950	8 200	51 930	52 170	38 620	18 410	272 250	3 551 300
Évolution 2019/2018 (%)	0,4	-5,2	-4,3	-7,2	-3,6	-6,6	-4,0	-2,8	-0,9	-3,7	-3,3	-3,3
Moins de 25 ans	2 270	2 620	3 780	1 080	5 080	1 160	6 970	7 170	5 330	2 770	38 210	481 600
Évolution 2018/2017 (%)	2,7	-3,3	-2,6	-6,1	3,9	-11,5	-1,4	-0,3	6,0	1,8	0,1	-1,6
Catégories A B C												
Ensemble	24 460	29 410	46 390	12 980	55 090	13 530	82 550	86 670	60 990	30 530	442 610	5 746 400
Évolution 2019/2018 (%)	-1,4	-3,7	-3,9	-4,1	-3,6	-5,2	-4,2	-3,1	-1,0	-3,2	-3,2	-3,0
Moins de 25 ans	3 410	4 010	6 220	1 890	7 410	1 880	10 440	11 030	7 790	4 460	58 550	732 800
Évolution 2018/2017 (%)	-2,6	-4,3	-6,9	-4,1	-1,9	-12,1	-4,9	-5,2	0,8	-0,4	-3,8	-4,4

Note : données CVS-CJO.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, Direccte Grand Est.

3 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2018	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
Aides à l'emploi	81 432	82 452	1,3
- Contrats aidés	40 822	39 406	-3,5
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	9 558	7 010	-26,7
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	186	179	-3,8
Insertion par l'activité économique (IAE)	31 078	32 217	3,7
- Contrats en alternance	40 610	43 046	6,0
Apprentissage	26 684	30 827	15,5
Contrat de professionnalisation	13 926	12 219	-12,3
Accompagnement des jeunes	21 779	24 831	14,0
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	21 779	24 831	14,0
dont <i>garantie jeunes</i>	6 793	7 301	7,5

1 : extraction à fin avril 2020.

Notes : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Sources : ASP, I-Milo, chambres consulaires, Dares.

Démographie d'entreprises

Année record pour les créations d'entreprises

En 2019 dans le Grand Est, les créations d'entreprises atteignent un niveau très élevé avec 44 080 immatriculations, en hausse de 18 % par rapport à 2018. Tous les secteurs d'activité et tous les départements de la région sont en augmentation. La hausse est surtout portée par les entreprises individuelles, à la fois sous forme de micro-entreprises ou d'entreprises individuelles classiques. Deux nouvelles entreprises sur cinq sont des micro-entreprises.

3 930 défaillances sont prononcées en 2019, en recul de 4 %. Les dépôts de bilan diminuent fortement dans l'industrie, les services aux particuliers et la construction.

Loïc Rousseau, Insee

En 2019 dans le Grand Est, 44 080 entreprises sont créées dans les secteurs marchands non agricoles, soit 18 % de plus qu'en 2018. Avec 6 770 créations supplémentaires par rapport à 2018, il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2009, année d'instauration du régime d'auto-entrepreneur. Le nombre de nouvelles entreprises atteint son plus haut niveau depuis que le système d'observation existe, dépassant le précédent record de 2010 et ses 40 630 créations. Au niveau national, le nombre de créations d'entreprises progresse au même rythme (+ 18 %) et 2019 est également une année record avec 815 300 nouvelles entreprises. Toutes les régions contribuent à cette croissance. Les Pays de la Loire, les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles où la hausse est la plus forte (respectivement + 24 %, + 23 % et + 23 %).

Depuis 2010 dans le Grand Est, les créations se répartissent de façon assez homogène sur les 12 mois de l'année. Elles sont cependant légèrement plus nombreuses en début d'année, notamment en janvier et en mars, ainsi qu'en octobre (un peu plus de 9 % des créations annuelles par mois). C'est en décembre et en août que le nombre de créations est le plus faible (à peine plus de 7 % des créations annuelles pour chacun de ces 2 mois). Un peu plus quart des entreprises sont créées entre mars et mai.

Une croissance des créations portée par les micro-entreprises et les entreprises individuelles classiques

La forte progression des créations d'entreprises est principalement due aux

immatriculations d'entreprises individuelles, que ce soit sous le régime de micro-entrepreneur ou sous les formes classiques. Les créations de micro-entreprises augmentent de 23 % dans la région, un rythme similaire à la tendance nationale (+ 25 %). Avec 3 270 immatriculations supplémentaires, les micro-entreprises expliquent la moitié de la hausse de l'ensemble des créations d'entreprises de la région. Le statut de micro-entrepreneur reste très prisé, avec deux entreprises sur cinq créées sous ce régime en 2019.

Le nombre de créations d'entreprises sous des formes classiques augmente de 15 %, porté par la progression des immatriculations d'entreprises individuelles. Les créations d'entreprises individuelles classiques sont ainsi en hausse de 22 %, une augmentation plus importante qu'au niveau national (+ 16 %). Les créations de sociétés progressent également, mais à un rythme moindre (+ 7 %).

Forte augmentation dans tous les secteurs d'activités

Le nombre de créations d'entreprises est en hausse dans tous les secteurs d'activité. L'industrie est celui où elles augmentent proportionnellement le plus (+ 25 %). L'augmentation est toutefois moindre qu'au niveau national (+ 34 %). Tous les départements du Grand Est enregistrent une hausse des immatriculations de nouvelles entreprises industrielles, à l'exception de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. L'augmentation est particulièrement marquée dans les Ardennes et le Haut-Rhin (respectivement + 53 % et + 45 %).

Avec 2 220 créations supplémentaires, le secteur des services aux entreprises est le plus gros contributeur à l'augmentation des immatriculations de nouvelles entreprises. 13 140 entreprises sont créées dans ce secteur d'activité, ce qui constitue le plus haut niveau jamais atteint depuis que le système d'observation existe. Dans la construction, les créations progressent de 20 %. La hausse concerne l'ensemble des départements, avec une augmentation particulièrement forte dans les Ardennes, le Bas-Rhin et les Vosges (respectivement + 38 %, + 29 % et + 28 %). Le nombre de créations d'entreprises de services aux particuliers s'accroît de 18 % pour atteindre 10 230 créations, un niveau record pour ce secteur.

Dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, le nombre de créations progresse moins fortement (+ 14 %). Ce secteur reste toutefois le premier secteur d'activité pour les créations d'entreprises dans la région avec 13 420 nouvelles immatriculations. Il est porté en grande partie par les créations d'entreprises de transport, en hausse de 28 %. Les immatriculations d'entreprises classiques de ce secteur sont en hausse de 60 % alors que celles des micro-entreprises baissent légèrement (- 3 %).

Progression dans tous les départements

Les immatriculations s'accroissent dans tous les départements de la région. Les Ardennes enregistrent la plus forte hausse (+ 28 %), portée par la forte croissance des créations de micro-entreprises (1 690 entreprises, soit + 60 %). Dans ce département

les immatriculations de micro-entreprises progressent fortement dans tous les secteurs d'activité, de + 42 % dans les services aux particuliers à + 91 % dans l'industrie.

Les plus faibles augmentations se situent dans la Meuse et dans l'Aube (respectivement + 8 % et + 13 %). Dans la Meuse, le nombre de créations d'entreprises industrielles diminue même fortement (- 24 %), cette baisse étant plus que compensée par la hausse des immatriculations dans les services aux particuliers, les services aux entreprises et la construction. La Meuse enregistre 980 nouvelles entreprises sur l'année, l'Aube 2 350.

Dans les sept autres départements, les créations s'accroissent de 16 % à 23 %. Les départements alsaciens regroupent 40 % des créations d'entreprises de la région. Ils sont les seuls départements dans lesquels les immatriculations d'entreprises classiques progressent plus rapidement que les créations de micro-entreprises. 11 050 entreprises sont créées dans le Bas-Rhin et 6 180 dans le Haut-Rhin, des niveaux jamais atteints auparavant.

7 510 nouvelles entreprises sont immatriculées en Moselle, un niveau record pour ce département. La hausse de 18 % du nombre de nouvelles entreprises est surtout portée par les créations de micro-entreprises, en

progression de 29 %. Dans les Vosges, les créations atteignent également leur plus haut niveau avec 2 640 nouvelles entreprises. Les immatriculations de micro-entreprises y progressent deux fois plus vite que l'ensemble des créations d'entreprises tous statuts juridiques confondus.

La Marne et la Haute-Marne suivent la tendance régionale, 4 940 et 910 entreprises y sont créées, soit respectivement 750 et 150 créations de plus qu'en 2018. Dans la Marne, deux tiers de cette hausse provient de la progression des immatriculations de micro-entreprises, dans la Haute-Marne 60 %.

En Meurthe-et-Moselle les immatriculations d'entreprises classiques et de micro-entreprises augmentent à un rythme proche (18 % et 20 % pour 5 830 entreprises). Le nombre de créations dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration progresse de 25 % soit 11 points de plus que dans l'ensemble de la région. À l'inverse, le nombre d'immatriculations d'entreprises industrielles stagne, alors qu'il augmente de 25 % dans le Grand Est.

Baisse des défaillances d'entreprises pour la cinquième année consécutive

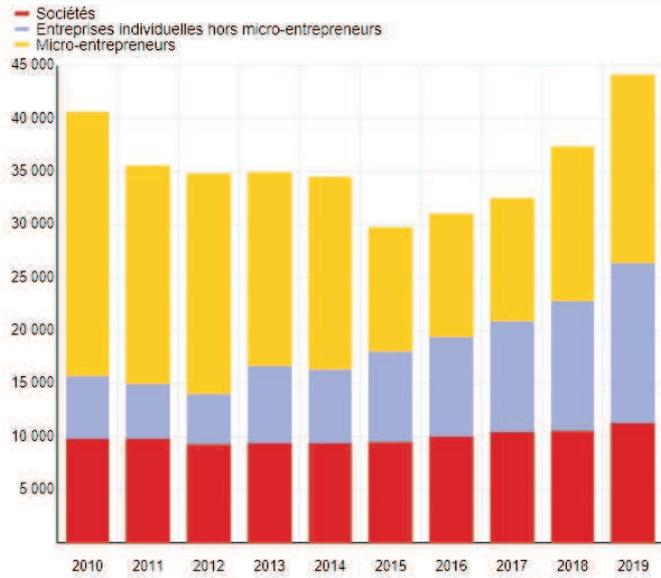
En 2019, le Grand Est enregistre 3 930 défaillances d'entreprises, soit une diminution de

4 % par rapport à 2018. La baisse est particulièrement marquée dans l'Aube, les Ardennes et le Bas-Rhin (respectivement - 31 %, - 14 % et - 13 %). Dans les Vosges, la Marne, la Haute-Marne et la Meuse, le nombre de défaillances d'entreprises diminue également, mais moins fortement (de - 2 % à - 8 %). En revanche, dans le Haut-Rhin, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, les dépôts de bilan augmentent de 5 % à 10 %.

L'industrie est le secteur d'activité dans lequel les défaillances d'entreprises reculent le plus (- 14 %). Le nombre de dépôts de bilan diminue également nettement dans les services aux particuliers et la construction (- 9,0 % dans chacun des deux secteurs). La baisse est moins importante dans les services aux entreprises (- 2 %). À l'inverse, le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration enregistre une légère hausse (+ 1 %). Avec 1 690 défaillances en 2019, il est le premier secteur d'activité de la région pour les dépôts de bilan.

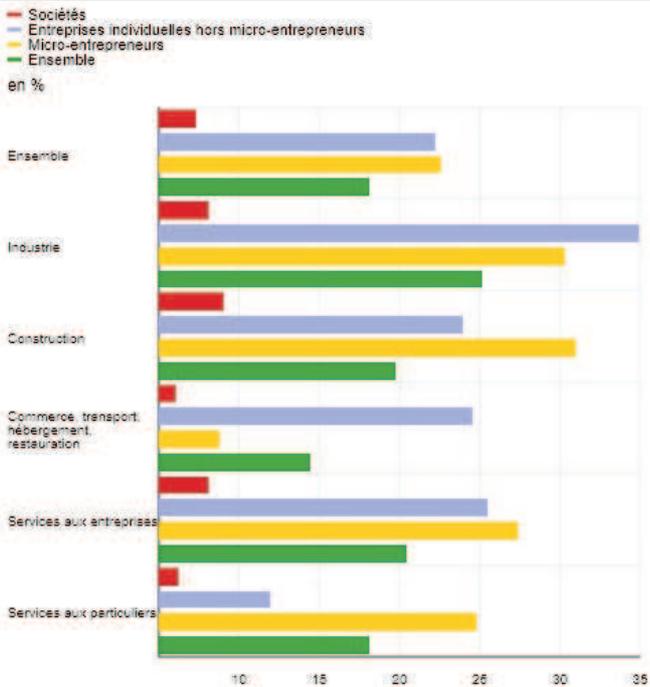
Au niveau national, les défaillances d'entreprises diminuent à un rythme proche du niveau régional (- 5 % contre - 4 %). Le nombre de dépôts de bilan recule dans tous les secteurs d'activité. Cette baisse va de 1 % dans l'agriculture à 12 % dans l'industrie. ■

1 Créations d'entreprises dans la région Grand Est



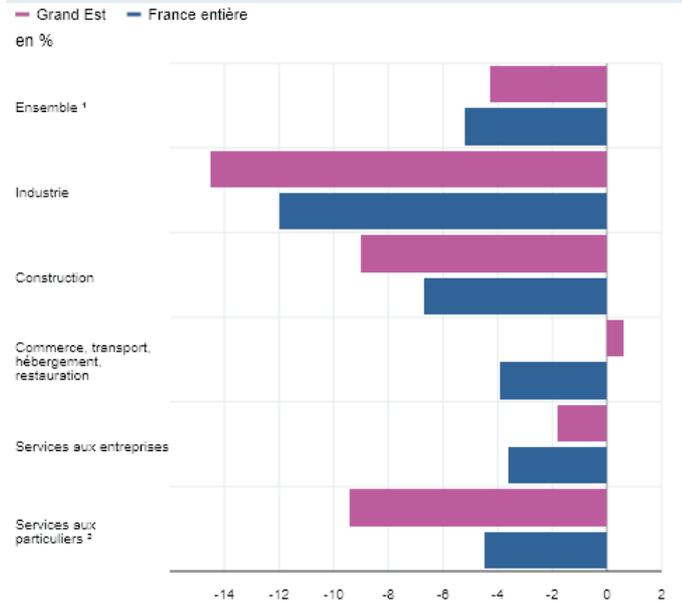
Note : nombre de créations brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 dans la région Grand Est



Note : données brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2018 et 2019 dans la région Grand Est



¹ : y compris agriculture.
² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.
 Note : données brutes, en date de jugement.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

Allemagne-Belgique-Luxembourg-Suisse

Baisse de l'activité marquée en Allemagne, plus modérée en Suisse et en Belgique, le Luxembourg toujours dynamique

En 2019, la croissance ralentit nettement en Allemagne, particulièrement dans les Länder limitrophes du Grand Est, en raison du recul de la production manufacturière. Elle est toutefois soutenue par le dynamisme de la consommation des ménages et la bonne tenue du commerce extérieur. Le ralentissement est plus modéré en Belgique et en Suisse. Dans les quatre pays voisins du Grand Est, l'emploi reste toutefois bien orienté et le chômage est en repli.

Marie-Laure Kayali, Insee

Ralentissement de la croissance en Allemagne

Après deux années de croissance vigoureuse (+ 1,5 % en 2018 et + 2,5 % en 2017), l'économie allemande perd de son dynamisme en 2019 (+ 0,6 %). En cause, la baisse de la formation brute de capital fixe de 1,7 % sur un an, ainsi que la chute de 3,6 % de la production économique de l'industrie manufacturière, principalement dans l'industrie automobile, qui représente plus du quart de l'économie globale. En revanche, les consommations privée et publique continuent de soutenir l'activité et enregistrent des hausses supérieures à celles des années précédentes (+ 1,6 % et + 2,5%); de même, les investissements dans le secteur du bâtiment (+ 3,8 %), en particulier dans le génie civil et la construction de logements, tirent la croissance et accélèrent. Les autres investissements, dont la recherche-développement, dépassent également le niveau de 2018 (+ 2,7 %). À l'inverse, les investissements en équipements automobiles stagnent (+ 0,4 %).

Globalement, la valeur ajoutée brute augmente de 0,5 %. Mais ce sont les secteurs des services et du bâtiment qui affichent la plus forte hausse de leur valeur ajoutée : + 2,9 % pour l'information et la communication, comme pour les finances et + 4,0 % pour le bâtiment. À l'inverse, la performance économique de l'industrie s'effondre (- 3,6 %), surtout pour les biens de consommation durables et d'équipement.

Le commerce extérieur de l'Allemagne décélère, malgré les facteurs de compétitivité du pays. L'excédent commercial ainsi réalisé s'élève à 223,6 milliards d'euros, contre 228,7 en 2018. Les exportations (1 327,6 milliards d'euros) progressent de 0,8 %, plus modérément que les importations (+ 1,4 %). Le pays exporte principalement des automobiles, des machines et des produits chimiques. La France reste un partenaire privilégié et occupe la deuxième place à l'export avec 106,8 milliards d'euros, derrière les États-Unis. Parmi les pays auprès desquels l'Allemagne importe, la Chine (109,7 milliards d'euros) se place loin devant les Pays-Bas, les États-Unis et la France, qui occupe la quatrième place (66 milliards d'euros). L'Allemagne réalise ainsi des excédents commerciaux avec les États-Unis (47,2 milliards) et la France (40,7 milliards) entre autres, mais un déficit de 13,8 milliards avec la Chine.

L'Allemagne bénéficie, pour la huitième année consécutive, d'un excédent de 49,8 milliards d'euros (contre 62,4 en 2018), soit 1,5 % de son PIB.

Un taux chômage parmi les plus bas d'Europe.

L'Allemagne compte, en moyenne en 2019, 45,3 millions d'emplois, soit une hausse de 400 000 par rapport à 2018 (+ 0,9 %). Cette hausse est surtout portée par l'emploi salarié (+ 1,2 %). Avec 3,2 %, le taux de chômage allemand figure parmi les plus

faibles de l'UE, juste derrière celui de République Tchèque (2,0 %). Le nombre de chômeurs fin 2019 (1,4 million) augmente de 78 000 personnes (+ 5,3 %) par rapport à fin 2018.

La croissance du Bade-Wurtemberg stagne

La croissance du Bade-Wurtemberg ralentit fortement à + 0,1 % en 2019, après des hausses de 2,3 % et de 3,6 % au cours des deux années précédentes. La valeur ajoutée brute de l'industrie recule de 3,3 % et contribue négativement à la croissance (- 1,0 point). En effet, la demande intérieure et extérieure continuent de baisser, en particulier dans les secteurs de la construction mécanique et de la fabrication de produits métalliques et d'équipements électriques. À l'inverse, la construction et le tertiaire sont les piliers de la croissance, avec une valeur ajoutée en hausse respectivement de 2,6 % et de 1,8 % et contribuent pour 0,1 et 0,9 point à la croissance. Cependant, les services ne compensent pas le ralentissement de l'industrie, dont le poids est particulièrement important dans ce Land. Le commerce extérieur est en hausse de 1,3 %, soit + 1,1 % pour les exportations et + 3,0 % pour les importations. Le Bade-Wurtemberg exporte surtout des automobiles, des machines et des produits pharmaceutiques, à hauteur de 205,2 milliards d'euros. La France (+ 4,6 %) se place au troisième rang des importateurs, derrière les États-Unis (+ 0,2 %) et la Chine (+ 3,3 %).

La hausse de l'emploi s'accroît, avec près de 6,4 millions d'actifs en emploi en 2019, soit + 55 300 personnes par rapport à 2018 (+ 0,9 %). Le secteur tertiaire, qui regroupe 68 % des emplois, gagne 30 100 actifs, soit + 0,7 %, et l'industrie 15 400 personnes (+ 1,0 %). Les effectifs du BTP augmentent de 3,2 %. Dans le même temps, 738 400 personnes occupent un emploi précaire dans le Bade-Wurtemberg, en baisse de 13 000 par rapport à l'année précédente (- 1,7 %). Avec 2,4 %, le chômage se situe parmi les plus faibles d'Allemagne, derrière la Bavière.

Repli en Rhénanie-Palatinat et en Sarre

La Rhénanie-Palatinat affiche une contraction de la production économique de 1,3 % en 2019, après des hausses de 1,3 % et de 1,4 % en 2018 et 2017. La chute de 9,8 % de la valeur ajoutée dans l'industrie, en particulier dans l'industrie pharmaceutique, chimique et la construction mécanique, pèse sur la performance globale de l'économie. En revanche, l'activité progresse dans la construction et les services (+ 1,9 % et + 1,4 %). Pour la première fois depuis 2009, les exportations chutent de 10,7 % et les importations de 13,4 %. Les ventes à l'export reculent pour tous les biens, surtout les produits pharmaceutiques (- 42,3 %) et la construction de machines (- 9,1%). La France est le premier partenaire tant à l'export qu'à l'import. Cependant, la baisse des exportations n'apparaît pas avoir de répercussions négatives sur le marché du travail ; les actifs (2 millions) augmentent de 0,6 % et le taux de chômage s'établit à 2,8 %, en recul de 0,3 point.

L'économie sarroise est en repli de 0,6 % après - 0,1 % en 2018 et + 1,9 % en 2017. Comme dans les Länder voisins, c'est l'industrie qui est concernée (- 7,0 %) et notamment la fabrication de produits métalliques, de machines et l'automobile. Les valeurs ajoutées de la construction et des services progressent (+ 3,0 % et 1,7 %). 534 300 personnes ont un emploi en moyenne sur l'année 2019, comme en 2018, et le taux de chômage passe de 3,6 % à 3,7 % sur un an.

Croissance modérée en Suisse

D'après une estimation provisoire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la

croissance suisse faiblit à + 0,9 % (après + 2,8 % en 2018 et + 1,8 % en 2017). L'activité économique bénéficie surtout d'une industrie manufacturière et d'un secteur des services dynamiques avec une forte croissance pour les industries chimique et pharmaceutique d'une part, du commerce, de l'hébergement et de la restauration d'autre part. La consommation intérieure reste modérée (+ 1,0 %). En revanche, la demande extérieure contribue de manière significative à la croissance et soutient les exportations (+ 4,6 %), alors que les importations ne progressent que de 1,7 %.

La Suisse compte 5,1 millions d'emplois en moyenne en 2019, soit une augmentation de 1,2 % sur un an. Le secteur secondaire enregistre une hausse de 1,3 % grâce au gain d'emplois dans la construction (+ 2,2 %), alors que leur nombre stagne dans l'industrie manufacturière. Dans le secteur tertiaire, l'emploi progresse de 1,0 %. En Suisse du Nord-Ouest, l'emploi augmente modérément, de 0,7 %. Fin 2019, 328 900 frontaliers de nationalité étrangère travaillent en Suisse, en augmentation de 15 180 personnes en un an (+ 4,8 %). Ces frontaliers sont à 55 % domiciliés en France, dont un sur cinq réside en Alsace. Ces derniers se rendent principalement en Suisse du Nord-Ouest (+ 2,1 % sur un an pour 33 700 personnes). Malgré une croissance économique modérée, le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'est considérablement réduit (- 6,5 %) dans le pays et le taux de chômage en moyenne annuelle y est passé de 4,7 % en 2018 à 4,4 % en 2019. Dans la Suisse du Nord-Ouest, la baisse est encore plus significative avec 17,9 % de chômeurs en moins et un taux de chômage de 3,5 % contre 4,3 % un an auparavant.

Net recul du chômage en Belgique et en Wallonie

La Banque nationale de Belgique estime la croissance belge à + 1,1 % (après + 1,5 % en 2018). Elle est soutenue par les consommations des ménages et des administrations (+ 1,1 % et + 1,6 %). Les investissements privés sont également en hausse (+ 5,9 %) comme ceux des entreprises (+ 3,1 %), alors que les investissements publics se contractent de 1,8 %. La valeur ajoutée se renforce dans les services (+ 1,5 %) et dans la construction (+ 4,1 %) et

plus modérément dans l'industrie (+ 0,6 %). Sur l'ensemble de l'année 2019, le volume des exportations a progressé moins vite que celui des importations (+ 1,0 % pour + 1,2 %). Par conséquent, les exportations nettes de biens et de services ont apporté une contribution négative à la croissance économique. (- 0,2 point). Avec près de 4,8 millions en 2019, le nombre d'actifs en emploi augmente de 1,6 % par rapport à 2018. La Belgique compte 273 000 chômeurs, en baisse sensible de 9,0 %. Ainsi, le taux de chômage au sens du BIT est en net recul : il s'établit à 5,4 % contre 6,0 % un an auparavant.

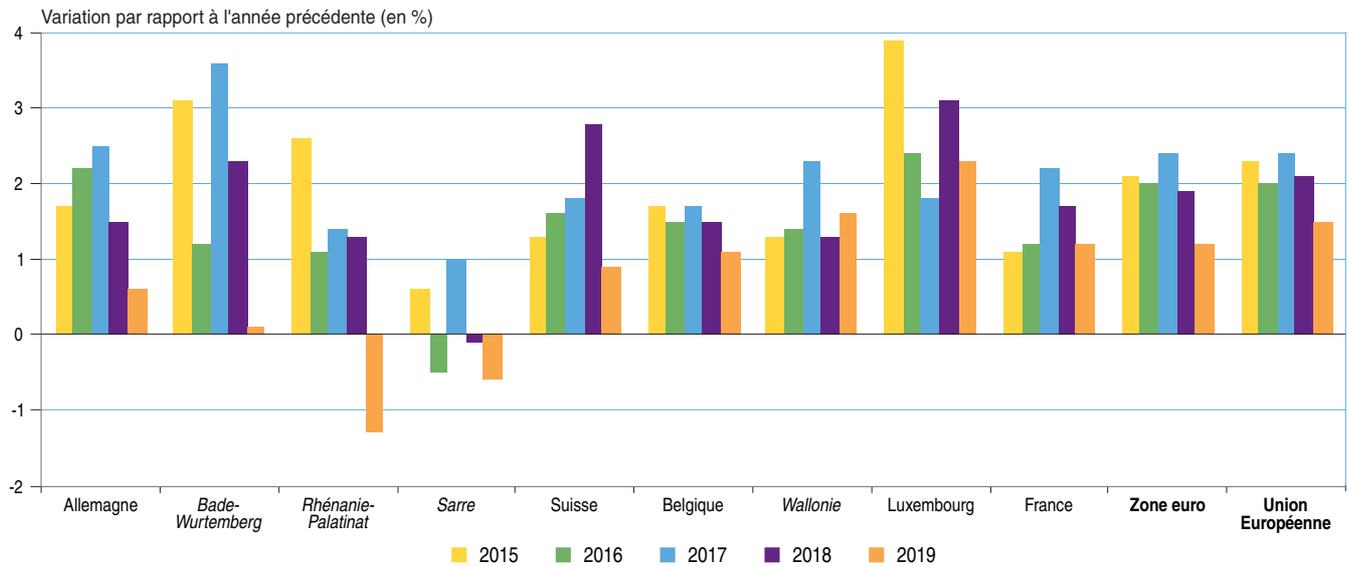
D'après l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), le PIB de la Wallonie se consolide à + 1,6 % en 2019 (+ 1,3 % en 2018 et + 2,3 % en 2017), grâce au raffermissement du commerce extérieur et des investissements des entreprises (+ 3,6 % pour les exportations et + 2,9 % pour les investissements). La consommation des ménages soutient également la croissance (+ 1,5 %). La reprise de l'emploi se confirme, avec 1,4 million de personnes actives occupées, soit en augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de chômeurs (107 000) a baissé de 15,5 % depuis un an. Le taux de chômage passe ainsi de 8,5 % en 2018 à 7,2 %.

Le Luxembourg maintient son haut niveau de croissance

L'activité économique au Luxembourg progresse de 2,3 % après 3,1 % en 2018 et 1,8 % en 2017 d'après les premières estimations de l'institut national de la statistique et des études économiques luxembourgeois (STATEC). Elle est soutenue par la bonne tenue des activités financières et de la consommation des ménages.

Fin 2019, l'emploi intérieur augmente de 3,6 %, de même que l'emploi salarié, comparés à fin 2018. Il s'appuie principalement sur les travailleurs frontaliers, en hausse de 3,9 %. Le nombre de frontaliers résidant en Lorraine progresse de 6,5 %. Sur l'ensemble de l'année, 15 760 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et le taux de chômage au sens du BIT stagne à 5,6 % comme en 2018. ■

1 Taux de croissance du PIB



Note : le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.

Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.

Sources : Insee, Destatis, Statistisches Landesämter Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, Saarland, Confédération Suisse, Secrétariat d'État à l'économie, Banque nationale de Belgique, Office national pour l'emploi belge, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Institut national de la statistique et des études luxembourgeois.

Agriculture

La plupart des cultures ont souffert des épisodes caniculaires

La majorité des productions agricoles de la région Grand Est sont affectées par les conditions climatiques de l'année 2019. Seules les céréales bénéficient de conditions de culture favorables à leur développement. Les épisodes caniculaires pénalisent, pour la deuxième année consécutive, les récoltes de maïs, de betteraves et de pommes de terre. Sur les marchés, les cours pâtissent de l'offre abondante à l'échelle mondiale, hormis les cotations de colza qui progressent. La collecte laitière poursuit sa baisse en 2019, mais les prix sont plus rémunérateurs tant pour le lait conventionnel que le lait issu de l'agriculture biologique. Les abattages de porcins sont en nette hausse, stimulés par la demande chinoise dont le cheptel a été décimé par la peste porcine africaine. Les abattages de bovins et d'ovins sont quant à eux en recul, dans un contexte de cotations moroses, voire baissières pour certaines catégories d'animaux.

Cécile Biaudet, Geneviève Boude, Rémi Courbou, Philippe Wattelier, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Grand Est)

Une bonne campagne pour les céréales, mais des conditions météorologiques peu favorables au colza et au maïs

La production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux en 2019 dans la région Grand Est s'élève à 11,6 millions de tonnes (Mt). Cela représente une augmentation de 5,5 % par rapport à l'année précédente et de 4,5 % comparée à la moyenne quinquennale.

Il faut cependant remettre en perspective ces bons résultats dans un contexte climatique particulier. Les **colzas** ont particulièrement souffert des conditions météorologiques et de nombreuses parcelles n'ont pu se développer correctement ou ont dû être retournées. Ainsi, avec 729 milliers de tonnes, la quantité de colza récoltée en 2019 est en baisse de 28 % par rapport à 2018 et de 32 % comparée à la moyenne quinquennale. Les rendements diminuent également de 6,6 % par rapport à l'année précédente et ne sont que de 29,5 quintaux par hectare (qx/ha). Des tensions géopolitiques ont régné tout au long de l'année entre la Chine, le Canada et les États-Unis, et le marché a subi la concurrence des huiles végétales asiatiques. Malgré cela, et après une légère baisse au premier trimestre, les cours du colza FOB¹ Moselle progressent jusqu'à la fin de l'année. Ils atteignent 408 €/t en décembre, soit + 41 €/t depuis le début de l'année.

Pour compenser les pertes de surface de colza, les exploitations agricoles ont augmenté leurs surfaces en **orges de printemps**. Ce report se répercute sur la production, et avec 1,7 Mt produites en 2019, la production d'orges de printemps est en hausse de 30 % par rapport à 2018 et de 33 % comparée à la moyenne quinquennale. De plus, les céréales (orge de printemps et blé tendre) ont bénéficié de bonnes conditions de semis et ont pu se développer correctement au printemps. Les rendements progressent de 9 % et sont de 71 qx/ha en 2019, contre 65 qx/ha en 2018. Bien que la demande mondiale soit dynamique la majeure partie de l'année, l'offre abondante au niveau planétaire pèse fortement sur les cours des orges de printemps FOB Moselle. En fin d'année, le marché des orges se montre plus atone : les cotations se replient et atteignent 164 €/t en décembre 2019, soit une baisse de 56 €/t depuis le mois de janvier.

La culture du colza souffrant des aléas climatiques depuis quelques années, les exploitants avaient également anticipé en développant les surfaces en **blé tendre**. Comme l'orge de printemps, le blé tendre a bénéficié cette année de bonnes conditions de culture. En conséquence, la production de blé est de 5,5 Mt en 2019, soit 10 % de plus que l'année précédente et 12 % supérieure à la moyenne quinquennale. Les rendements 2019 sont aussi supérieurs à ceux de 2018, avec 78 qx/ha au lieu de

74 qx/ha, soit une augmentation de 6 %. Comme les autres céréales, les cours du blé tendre FOB Moselle subissent les conséquences d'une offre abondante sur les marchés mondiaux malgré une demande élevée. Même s'ils se raffermissent à partir de septembre grâce au dynamisme de la demande, les cours ne rattrapent pas leur niveau de janvier. En décembre 2019, ils sont de 171,5 €/t, soit - 24 €/t depuis le début d'année.

Les épisodes de canicule et la sécheresse estivale ont eu des effets négatifs sur la production de **maïs grain** dans la région. Ainsi, 1,7 Mt ont été récoltées en 2019, soit - 6 % par rapport à 2018 et - 12 % comparées à la moyenne quinquennale. En revanche, les rendements sont restés stables d'une année à l'autre, avec 95 qx/ha (+ 0,4 % par rapport à 2018). La qualité des cultures ayant été dégradée sur de nombreuses parcelles en raison de la sécheresse, une partie de la production de maïs grain a été requalifiée en maïs fourrager, d'autant plus que les éleveurs souhaitaient reconstituer leur stock de fourrage suite à la mauvaise récolte de 2018. Le développement de la méthanisation dans la région Grand Est a aussi soutenu la culture du maïs, au détriment du colza dans certains départements. Les cours du maïs FOB Rhin progressent pendant le premier semestre. Cependant, à partir de septembre, les cours sont sous la pression des récoltes mondiales abondantes.

¹ Prix FOB : couvre tous les frais, de transport jusqu'au lieu d'embarquement

À partir de novembre, le marché devient peu actif. En 2019, les cotations des maïs perdent 7,5 €/t et atteignent 168 €/t en décembre.

Betteraves : des conditions climatiques difficiles

Pour la deuxième année consécutive, la culture de la betterave a fait face à des conditions climatiques pénalisantes en 2019. Les épisodes caniculaires estivaux ont affecté les rendements qui sont estimés à 82 tonnes/hectare (t/ha) en moyenne, contre 91 t/ha de rendement moyen (- 10 %). Ils sont cependant très hétérogènes, l'irrigation ayant permis de limiter les pertes en plaine d'Alsace par exemple. Les surfaces diminuent à nouveau (- 7 % en un an), notamment en Champagne, mais restent à des niveaux élevés depuis la fin du système des quotas en 2017.

Les prix du sucre, qui sont restés historiquement bas lors de la campagne d'octobre 2018 à septembre 2019, remontent en Europe depuis la fin 2019 dans le sillage des prix mondiaux, en raison d'un déficit de production record.

Pommes de terre : maintien de la production en consommation mais nouvelle baisse en féculé

Suite aux conditions météorologiques de 2019, le rendement moyen en pommes de terre de consommation s'établit à 46 t/ha, soit 2 t/ha de moins qu'en 2018, qui se situait au niveau de la moyenne quinquennale. Malgré l'augmentation des surfaces de près de 200 hectares, la production de 2019 est en léger recul par rapport à 2018 de l'ordre de 1 à 2 %.

Cette année est marquée par un renchérissement des coûts de production et par une prise de risque plus élevée principalement à cause du changement climatique. Dans un contexte de marché équilibré entre l'offre et la demande, les prix sont stabilisés.

Le rendement de la pomme de terre de féculé s'élève à 40 t/ha à 17 % de féculé, proche de celui de 2018, mais 10 % de moins que la moyenne 2014-2018. La baisse des surfaces de 350 ha conduit à une diminution de la production de 7 % par rapport à 2018 et de 11 % comparée à la moyenne quinquennale.

Fourrages : une production toujours déficitaire

L'année 2019 se caractérise par une bonne pousse de l'herbe au printemps, suivi d'un arrêt de végétation en été et d'une reprise automnale sans réelle production. La pousse annuelle est inférieure à la pousse de référence, avec un déficit de production moyen de 30 %. Avec une hausse des surfaces de 5 000 ha et une baisse des rendements de 3 q/ha par rapport à l'année dernière, la production en maïs fourrage se situe à un niveau proche de 2018, mais 9 % en dessous de la moyenne quinquennale. Dans ce contexte, les éleveurs sont à nouveau contraints à des achats pour alimenter les animaux.

Production laitière : seconde année consécutive favorable

Les éleveurs du Grand Est ont livré 2 238 millions de litres de lait en 2019. C'est 36 millions de moins que l'année précédente, en raison d'une collecte en baisse sur les trois premiers trimestres, dans la continuité d'une fin d'année 2018 en recul. Comme depuis quelques années, le repli de la production conventionnelle (- 44 M) est en partie compensé par une croissance de la production biologique (+ 8 M), dépassant désormais le seuil des 100 millions de litres, soit 4,5 % des volumes régionaux.

Le nombre de producteurs conventionnels continue de baisser de 5 % par an depuis cinq ans, passant désormais sous le seuil des 4 000. Dans le même temps, 24 éleveurs supplémentaires se sont convertis au biologique dans la région, atteignant désormais le nombre de 330 exploitations.

La productivité moyenne par vache poursuit sa progression, passant la barre des 7 000 litres annuels, soit 4 400 en biologique et 7 400 en conventionnel.

La rémunération du lait biologique prolonge sa courbe ascendante, atteignant une moyenne de 473 € les mille litres, soit 8 % de plus qu'en 2018. Quant au lait conventionnel, il est rémunéré en moyenne à 357 € en 2019, soit 14 € de plus que l'année précédente, et surtout 58 € de plus qu'en 2016, année de crise laitière. Toutefois, la rentabilité des exploitations est pénalisée par des coûts de production en hausse de 1,3 %, provoqués principalement

par une augmentation des prix de l'énergie et des aliments.

Productions bovines : bilan contrasté

Sur les marchés bovins, l'année 2019 restera caractérisée par des cours dans la moyenne des années précédentes, hormis pour les réformes de laitières pénalisées par une demande plus faible.

Pourtant, les abatages ont été marqués par une baisse notable de plus de 7 % pour les gros bovins, malgré une stabilisation des réformes de vaches laitières, faisant suite à une année de forte décapitalisation des troupeaux.

Inversement, 2019 a été plutôt favorable aux exportations de jeunes bovins, avec 1 500 animaux supplémentaires, soit une hausse de 7,2 %.

Productions porcines : une année marquée par les conséquences de la Peste Porcine Africaine

Après une année 2018 particulièrement pénalisante pour les producteurs de porcs, l'année s'avère exceptionnelle, avec les cours les plus élevés de ces dernières années. La principale raison est la forte demande chinoise, qui a vu son cheptel réduit de près de 50 % suite à l'épidémie de peste porcine africaine (PPA). La hausse régionale de 21 % est d'ailleurs commune aux autres grandes places européennes, comme l'Allemagne, qui demeure la principale référence de l'UE, ainsi que les autres pays qui sont restés indemnes de PPA.

De plus, le Grand Est était la première région exposée au risque de PPA en provenance de la Belgique, mais elle est restée indemne. En effet, en début d'année, une zone blanche a été mise en place, marquée par l'installation d'une clôture de plus de 132 km allant des Ardennes à la Meurthe-et-Moselle.

La forte hausse des cotations porcines provoque d'ailleurs des tensions entre les entreprises de première transformation, subissant un surcoût de leur matière première, et la grande distribution, peu encline à répercuter cette hausse auprès de ses fournisseurs.

Concernant les porcs charcutiers, l'activité des abattoirs augmente fortement pour la troisième année consécutive, de plus de

7,5 % en unités et de 8 % en tonnage ; ces porcs sont en effet plus lourds de 250 grammes par tête en moyenne. Cette croissance d'activité provient principalement du site alsacien d'Holtzheim (+ 20 %), qui représente désormais à lui seul plus de 60 % des abattages de la région.

Productions ovines : une année de baisse

Après une année 2018 particulièrement favorable pour les cours des ovins, la situation s'inverse nettement en 2019, en recul de 2,3 %, pour conclure sur une moyenne la plus faible de ces dernières années.

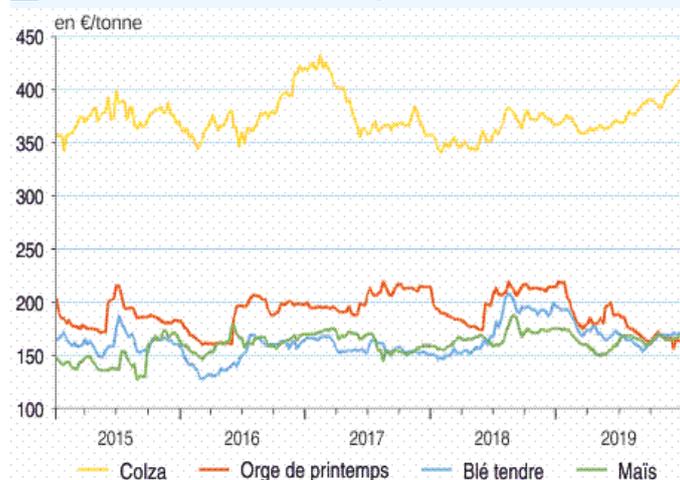
De même, les abattages se replient fortement, en baisse de 5,5 %, pour terminer également sur les plus petites quantités traitées de ces dernières années. ■

1 Productions végétales dans le Grand Est

	Production (en tonnes)		Évolution (en %)	
	2019	2018	2019/2018	2019/2014-2018
Céréales	10 690 151	9 805 469	9,0	8,5
<i>dont blé tendre</i>	5 539 334	5 032 180	10,1	11,8
<i>orge d'hiver</i>	1 533 773	1 484 148	3,3	-1,1
<i>orge de printemps</i>	1 743 975	1 341 855	30,0	33,4
<i>maïs grain</i>	1 654 986	1 762 761	-6,1	-11,9
Oléagineux	835 403	1 112 437	-24,9	-27,4
<i>dont colza</i>	728 584	1 011 924	-28,0	-32,0
<i>tournesol</i>	69 365	63 258	9,7	30,2
Protéagineux	123 283	121 820	1,2	-11,6
<i>dont pois protéagineux</i>	114 308	112 234	1,8	-7,6
<i>féverole</i>	8 906	9 366	-4,9	-42,9
Betteraves	8 905 097	9 194 385	-3,1	-3,9
Pommes de terre	928 955	925 321	0,3	5,7
<i>dont féculerie</i>	211 750	228 600	-7,4	11,5
<i>consommation</i>	693 210	677 552	2,3	11,7

Source : SRISE DRAAF Grand Est, Statistique agricole annuelle 2014 à 2019.

2 Cours des céréales et des oléagineux



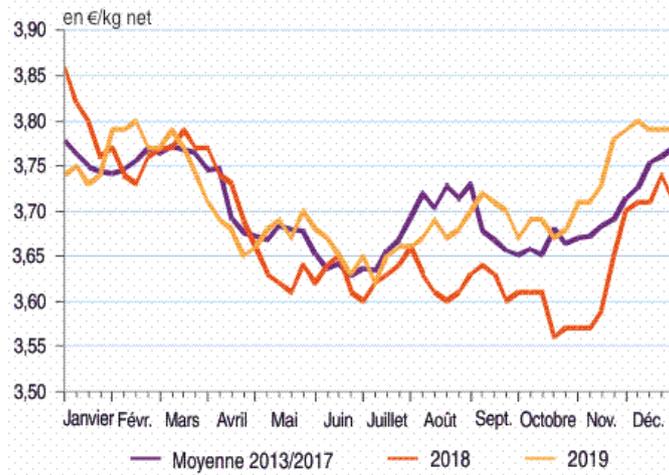
Source : Marché de Paris.

3 Productions animales dans le Grand Est

	Production (en tonnes)		Variation de la production (en %)	
	2019	2018	2019/2018	2019/2014-2018
Gros bovins	80 677	87 145	-7,42	-7,36
<i>dont vaches</i>	28 037	30 511	-8,11	-5,61
<i>génisses</i>	12 444	13 283	-4,19	35,14
<i>taurillons</i>	31 744	34 559	-8,14	-14,7
<i>bœufs</i>	7 207	7 787	-7,45	-12,17
Veaux de boucherie	4 281	1 150	272,27	208,91
Ovins	1 656	1 740	-4,82	2,26
<i>dont agneaux</i>	1 581	1 682	-6,00	0,75
Porcins	26 185	24 396	7,33	20,94
<i>dont porcs charcutiers</i>	25 931	21 071	7,73	21,71
Production laitière (en milliers d'hl)	22 387	22 742	-1,56	-1,66

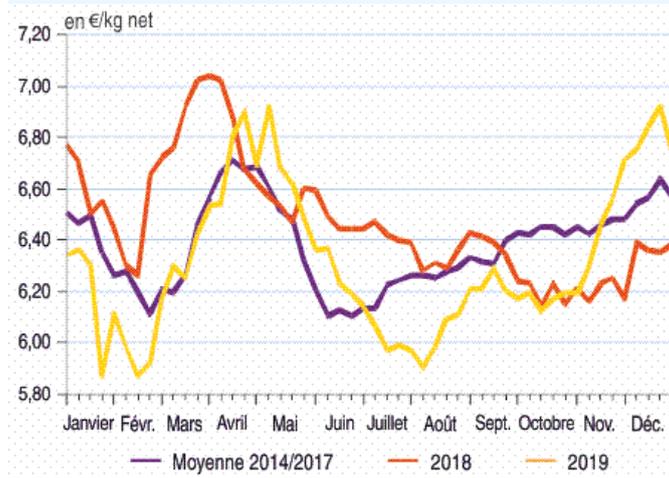
Source : SSP, enquête Abattages et FranceAgrimer, enquête mensuelle laitière.

4 Cours du jeune bovin (en €/kg carcasse)



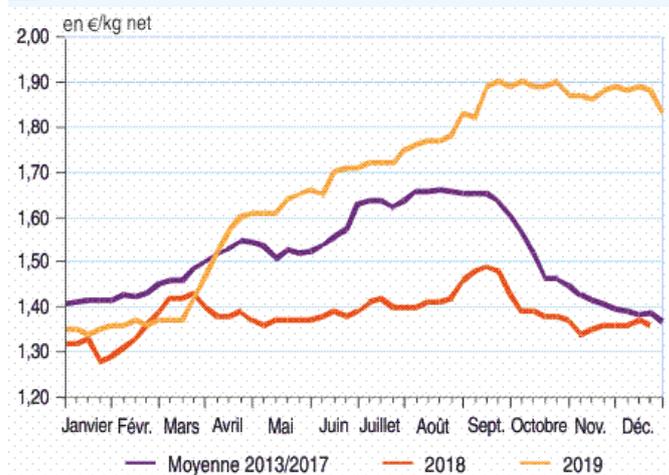
Source : FranceAgrimer - cotations du bassin nord-est.

5 Cours de l'agneau 19/22kg (en €/kg carcasse)



Source : FranceAgrimer - cotations du bassin nord-est.

6 Cours du porc charcutier classe E+S



Source : FranceAgrimer - cotations zone Ile-de-France - Grand Est - Hauts-de-France.

Viticulture

Année moyenne pour la production de champagne et de vins d'Alsace, après l'exceptionnelle année 2018

En 2019, le vignoble du Grand Est a dû faire face à de nombreux aléas climatiques, mais les épisodes de canicules estivaux ont permis de contrôler la pression des maladies et d'accélérer la maturation des grappes. Les vendanges se sont déroulées début septembre et les quantités récoltées se situent dans la moyenne, après une année record en 2018. Les expéditions de champagne restent dynamiques vers les pays tiers et de nouveaux marchés se profilent. En revanche, le nombre total de bouteilles expédiées passe sous la barre des 300 millions. Le chiffre d'affaires, quant à lui, atteint le niveau record de 5 milliards d'euros. Toutes AOC confondues, les ventes de vins alsaciens redémarrent et plus particulièrement les créments. Le marché à destination de la métropole est celui qui bénéficie de la plus forte croissance.

Sultan Baspinar, Cécile Biauudet, Hélène Frumholz, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Grand Est)

Champagne : de nombreux aléas climatiques, mais une maturation précoce en raison de la canicule estivale

En 2019, les épisodes de gel et de grêle au printemps ont entraîné localement des dégâts dans le vignoble champenois, mais globalement la campagne s'est bien déroulée et l'état du vignoble est resté sain, malgré une forte pression de l'oïdium en fin de campagne.

Les épisodes caniculaires qui ont eu lieu de juin à septembre ont fortement accéléré la maturation des grappes, et la date moyenne d'ouverture des vendanges a eu lieu le 7 septembre. Ces fortes chaleurs ont quelque peu entamé le potentiel de rendement en provoquant un phénomène d'échaudage et de baies millerandées.

Alsace : un développement hétérogène causé par les variations climatiques

En Alsace, l'hiver et le printemps 2019 ont été marqués par des conditions météorologiques extrêmement variables. L'hétérogénéité intraparcellaire constatée depuis la floraison demeure forte tout au long de la campagne. Dans les deux départements alsaciens, l'état sanitaire du vignoble reste très bon malgré l'oïdium et le mildiou présents dès le début de la saison dans quelques secteurs.

Champagne : une vendange modeste après le record de 2018, mais de qualité

En 2019, le rendement agronomique se situe proche du rendement commercialisable fixé par le Comité Champagne à 10 200 kg/ha. Les dépassements de plafond sont bien moins importants que l'an dernier. La production de cette année demeure dans la moyenne, 2018 étant un millésime exceptionnel en termes de rendement. Ainsi, la récolte classée s'élève à 2,2 millions d'hectolitres, soit - 5 % par rapport à la moyenne quinquennale, mais - 17 % comparée à l'année 2018. La production totale (y compris dépassements de plafond) est de 2,5 millions d'hectolitres, soit - 4 % par rapport à la moyenne quinquennale et - 26 % comparée à 2018.

Alsace : un millésime 2019 qualitatif, marqué par de très belles acidités, en particulier sur les créments

Les vendanges, qui ont débuté le 4 septembre par les créments et se sont terminées vers la fin du mois d'octobre, se sont déroulées dans des très bonnes conditions. Les pluies de septembre et octobre ont augmenté la quantité de jus des raisins sur l'ensemble des cépages et ont permis de réévaluer les estimations de récolte initiales légèrement à la hausse.

La production totale du vignoble en 2019, toutes AOC classées confondues, s'établit à 1,1 million d'hectolitres. Cela représente une diminution de 13 % par rapport à 2018, dont la récolte atteignait 1,2 million d'hectolitres.

Des expéditions de champagne dynamiques vers les pays tiers et une émergence de nouveaux marchés

En 2019, le volume global de bouteilles expédiées à travers le monde atteint 297,6 millions de bouteilles, soit une baisse de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires atteint le record historique de 5 milliards d'euros (+ 3,4 %). Les expéditions vers les pays tiers restent dynamiques et dépassent les expéditions vers la France pour la deuxième année consécutive.

Alors qu'ils regroupent plus d'un tiers des bouteilles expédiées, les États-Unis et le Royaume-Uni font l'objet de nombreuses incertitudes économiques et géopolitiques en 2019. Les menaces de taxation des vins français par les États-Unis et le Brexit ont été sources d'inquiétudes pour le marché une grande partie de l'année. Cependant, les expéditions vers les trois destinataires principaux progressent de 0,8 %. Ainsi, les expéditions sont en hausse de 8,3 % vers les États-Unis, de 0,8 % vers le Royaume-Uni et enfin de 5,2 % vers le Japon. On observe

également des expéditions dynamiques vers des marchés moins importants en volume. Il s'agit des pays scandinaves, de la Finlande et de certains pays asiatiques (Corée du Sud, Taïwan, Singapour). Le chiffre d'affaires des ventes à l'export augmente de 7,1 % et atteint pour la première fois les 3 milliards d'euros, soit 60,4 % de la valeur de la filière.

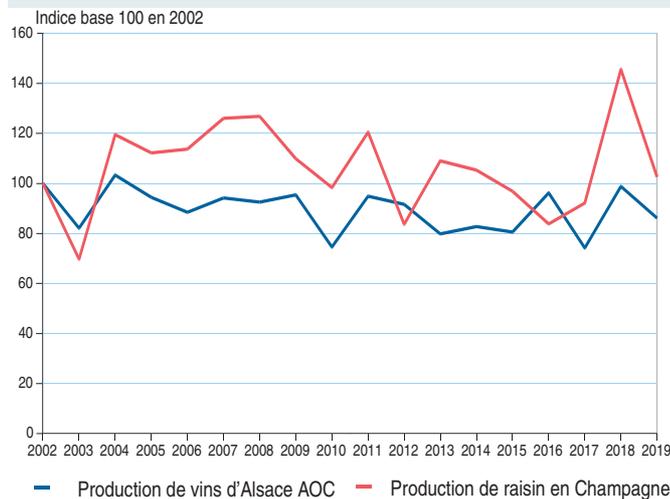
En France, en revanche, les expéditions sont en repli de 4 %, soit 141,6 millions de bouteilles. C'est la deuxième année consécutive que le marché domestique représente moins de la moitié des expéditions (47,6 %). Les maisons rassemblent 55,8 % des ventes, avec 79

millions de bouteilles. Les coopératives ont expédié 15,5 millions de bouteilles (-1 %) et les vigneron en ont commercialisé 47,1 millions (-0,6 %). Le chiffre d'affaires s'établit à 2 milliards d'euros, soit une baisse de 1,9 % par rapport à 2018. Le marché français constitue désormais moins de 40 % de la valeur globale de la commercialisation du champagne.

Les expéditions vers l'Union européenne progressent de 0,9 % et atteignent 76,5 millions de bouteilles. Certaines destinations sont particulièrement importantes cette année. Parmi elles, citons l'Italie en hausse de 12,7 % à 8,3 millions de bouteilles. Les

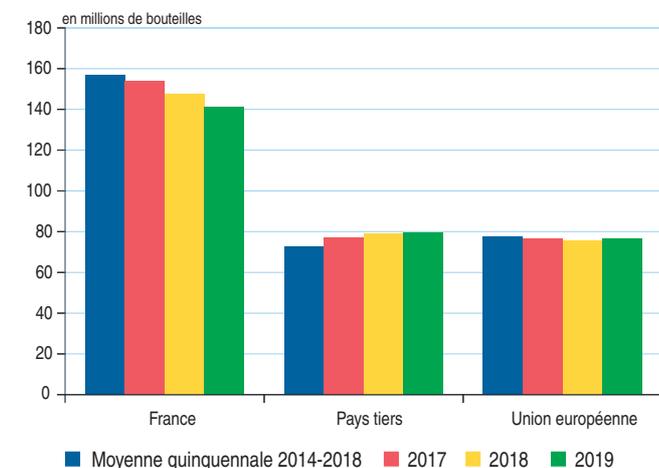
volumes augmentent également dans les pays scandinaves : 1,4 million de bouteilles ont été vendues au Danemark, 1 million en Finlande et 3,3 millions en Suède (respectivement +6,1 %, +5,5 % et +2,5 %). Malgré le Brexit, les expéditions vers le Royaume-Uni restent stables, avec 27 millions de bouteilles (+0,8 %). Enfin, on remarque que certains marchés historiques sont en retrait tels que l'Allemagne et les Pays-Bas (-4,1 % et -6,5 %), tandis que d'autres petits marchés ont un développement dynamique. Les expéditions vers la Grèce et la Pologne progressent de près de 15 % et celles vers le Portugal de 6,2 %. Le chiffre d'affaires est en hausse de 4,6 % et atteint 1,3 milliard d'euros, soit 26,4 % du chiffre d'affaires global des ventes de champagne. ■

1 Évolution de la production de raisins en Champagne et de vin AOC en Alsace



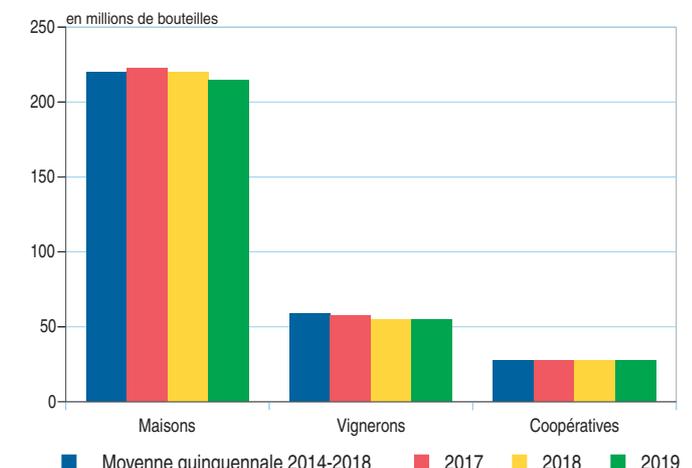
Source : Statistique agricole annuelle, Comité Champagne, Comité interprofessionnel des vins d'Alsace (CIVA).

2 Évolution des expéditions de Champagne par destination



Source : Comité Champagne.

3 Expéditions de champagne par type d'opérateurs



Source : Comité Champagne.

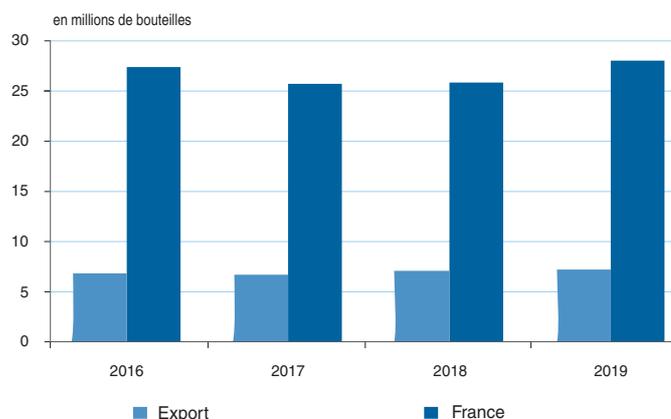
4 Classement des expéditions par pays selon le chiffre d'affaires en 2019

Rang	Pays	Volume 2019 (en bouteilles)	Chiffre d'affaires 2019 (en euros)	Évolution volume 18-19 (en %)	Évolution chiffre d'affaires 18-19 (en %)
1	États-Unis	25 677 389	665 230 321	8,3	15,3
2	Royaume-Uni	26 996 415	431 289 284	0,8	6,2
3	Japon	14 303 643	354 686 375	5,2	11,2
4	Allemagne	11 649 724	203 280 078	-4,1	0,1
5	Italie	8 329 575	179 859 598	12,7	13,1
6	Belgique	9 164 010	148 359 690	0,6	2,2
7	Suisse	5 422 351	121 016 820	-6,2	0,1
8	Australie	7 655 393	113 531 876	-8,7	-7,9
9	Monde chinois (Chine, Hong-Kong, Taïwan)	4 096 285	97 963 938	-12,0	-0,7
10	Espagne	4 313 144	91 523 694	3,3	7,4

Source : Comité Champagne.

5 Expéditions AOC Crémant par destination en 2019

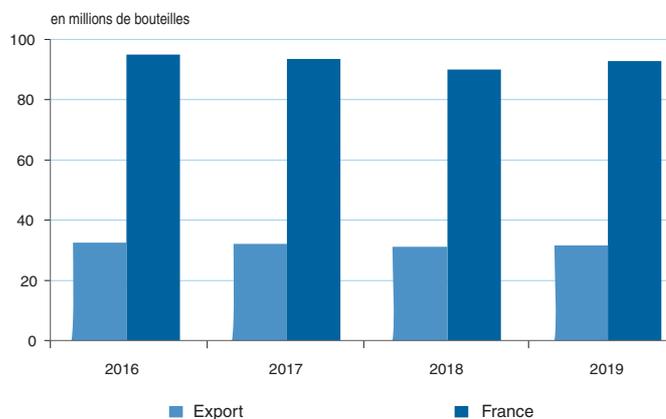
Nombre de bouteilles de 75 cl commercialisées



Source : Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA).

6 Expéditions toutes AOC Alsace par destination en 2019

Nombre de bouteilles de 75 cl commercialisées



Source : Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA).

Construction

L'activité de construction de logements continue de s'éroder

En 2019, les mises en chantier et les autorisations de logements poursuivent leur baisse entamée l'année précédente. Toutefois, elles continuent de demeurer au-dessus de la moyenne quinquennale. Les surfaces autorisées de locaux diminuent fortement. Les ventes d'appartements progressent dans les plus grandes agglomérations, tout comme les mises sur le marché.

Un quart de l'activité se réalise entre mars et mai, période qui sera affectée en 2020 par les mesures de confinement prises dans le cadre de l'application de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19.

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

Avec 24 700 logements commencés en 2019, les mises en chantier de logements sont en recul de 5 % par rapport à 2018 dans le Grand Est, une diminution plus forte qu'en France métropolitaine (- 1 %). Le nombre de mises en chantier dans la région demeure cependant supérieur de 5 % au niveau moyen observé sur les cinq années précédentes. L'écart est de 8 % au niveau national.

Le nombre de logements autorisés à la construction dans le Grand Est diminue également, bien que plus faiblement. Avec 28 100 logements concernés en 2019, le niveau est inférieur de 1 % à celui de 2018. En France métropolitaine, la baisse est de 2 %. Comparé à la moyenne des cinq années précédentes, le volume des autorisations progresse de 3 % dans la région, et de 2 % au niveau national.

La Marne, la Meuse, les Vosges, et dans une moindre mesure, la Moselle, suivent une dynamique relativement favorable en 2019. Dans ces départements, les mises en chantier comme les autorisations progressent par rapport à 2018, avec des niveaux élevés par rapport à ceux constatés en moyenne sur les cinq années précédentes. Seule la Marne présente un léger recul des autorisations (- 3 %), mais également la plus forte augmentation des mises en chantier (+ 34 %). Le département des Vosges se détache par une progression importante des autorisations (+ 18 %).

Dans les Ardennes et la Meurthe-et-Moselle, les mises en chantier et les autorisations progressent également en 2019,

mais font suite à des niveaux faibles l'année précédente. Les nombres de logements commencés et autorisés sont ainsi inférieurs aux moyennes quinquennales, à l'exception des autorisations dans les Ardennes (+ 4 %).

Dans les départements du Bas-Rhin et de la Haute-Marne, les mises en chantier et les autorisations sont en baisse par rapport à 2018, en particulier les mises en chantier pour le premier (- 21 %) et les autorisations pour le second (- 38 %). Les niveaux y sont inférieurs à ceux observés en moyenne sur les cinq années précédentes.

Le Haut-Rhin présente également des baisses, mais les niveaux des mises en chantier et des autorisations en 2019 sont plus élevés qu'en moyenne sur 2014-2018.

Les mises en chantiers diminuent de 13 % dans l'Aube, mais les autorisations progressent fortement (+ 21 %) et sont nettement plus élevées que la moyenne quinquennale (+ 29 %).

L'habitat individuel résiste mieux

Le secteur de l'individuel est en baisse par rapport à 2018, de 2 % pour les ouvertures de chantier et de 1 % pour les autorisations. La diminution est plus importante pour le secteur du collectif et des résidences, aussi bien pour les mises en chantier (- 8 %) que pour les autorisations (- 2%). Néanmoins, les niveaux demeurent plus élevés que la moyenne quinquennale, quel que soit le secteur.

Avec 7 700 maisons commencées, l'individuel pur se replie de 3 % par rapport à 2018,

mais reste 3 % au-dessus de la moyenne des cinq années précédentes. Les mises en chantier de maisons individuelles, ainsi que les autorisations, reculent dans la Marne, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin.

Les autorisations progressent très légèrement (+ 1 %) et restent 3 % au-dessus de la moyenne des cinq années précédentes. Elles augmentent de plus de 15 % dans les Ardennes, l'Aube et les Vosges. Elles progressent dans une moindre mesure en Haute-Marne, en Moselle et dans le Bas-Rhin.

Dans l'individuel groupé, le nombre de logements commencés croît de 4 %, alors qu'il diminue de 4 % pour les logements autorisés. Le niveau de 2019 dépasse la moyenne quinquennale pour les mises en chantier (+ 6 %).

Les ouvertures de chantier comme les autorisations sont en hausse en Meurthe-et-Moselle, en Meuse et dans les Vosges. À l'inverse, elles sont en baisse dans l'Aube, la Haute-Marne et le Haut-Rhin.

Avec 14 200 logements mis en chantier, le secteur du collectif et des résidences chute de 8 %, après deux années à un niveau très élevé, supérieur à 15 300 logements commencés. Le nombre de mises en chantier en 2019 reste néanmoins supérieur de 6 % à la moyenne 2014-2018. En France métropolitaine, les mises en chantier diminuent de 2 % sur un an.

Le nombre de logements collectifs et en résidence autorisés s'élève à 16 500, en repli de 2 % par rapport à 2018 (5 % en France

métropolitaine). Il continue de dépasser de 4 % la moyenne des cinq années précédentes.

La baisse des mises en chantier et des autorisations dans ce secteur se concentre sur les départements alsaciens. Dans le Bas-Rhin, après deux années à un niveau particulièrement élevé, les mises en chantier et les autorisations sont inférieures de plus de 20 % à celles de 2018 et de la moyenne quinquennale. Dans le Haut-Rhin, la baisse est nettement plus faible pour les autorisations et les niveaux en 2019 demeurent supérieurs à la moyenne des cinq années précédentes.

Les principales agglomérations de ces deux départements concentreraient la baisse des mises en chantier et des autorisations constatée dans la région. Selon des données encore provisoires, l'Eurométropole de Strasbourg concentrerait 28 % des ouvertures de chantier de logements collectifs et en résidences de la région Grand Est. Après une forte augmentation en 2017, elles continueraient de diminuer et seraient inférieures de 11 % à 2018 et de 14 % à la moyenne quinquennale. Pour les autorisations de construire, l'Eurométropole de Strasbourg ne rassemblerait plus que le cinquième des logements collectifs de la région. Celles-ci se contracteraient fortement, de 29 % par rapport à 2018 et de 36 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Dans le Haut-Rhin, les mises en chantier de logements collectifs et en résidence baisseraient fortement dans l'agglomération de Colmar et seraient inférieures à la moyenne quinquennale.

Dans celles de Mulhouse et de Saint-Louis, les autorisations seraient en augmentation. Malgré une diminution, les mises en chantier continueraient d'être plus élevées en 2019 qu'en moyenne sur 2014-2018.

Les ventes d'appartements demeurent à un niveau élevé

En 2019, 7 230 appartements neufs sont vendus ou réservés dans le Grand Est, soit

une augmentation de 5 % par rapport à 2018. À l'échelle nationale, l'augmentation est moins élevée (+ 1 %).

Les plus grandes agglomérations de la région connaissent une augmentation de leurs réservations d'appartements en 2019. L'agglomération nancéenne affiche une forte progression pour la deuxième année consécutive (+ 93 %), après une année 2017 médiocre. Les réservations d'appartements progressent dans les agglomérations de Reims (+ 40 %), de Metz (+ 17 %) et de Strasbourg (+ 11 %). Dans cette dernière, les réservations avaient diminué de 14 % en 2018, après trois années à un niveau particulièrement élevé. Plus d'un tiers des ventes de la région correspondent à des logements situés dans l'Eurométropole. Leur part passe de 34 % à 36 % entre 2018 et 2019.

À l'inverse, les agglomérations de Colmar (- 66 %), de Haguenau (- 51 %), de Thionville (- 33 %) et de Mulhouse (- 12 %) connaissent un recul des réservations. Saint-Louis fait figure d'exception (+ 31 %).

Les ventes d'appartements de petite taille (1 ou 2 pièces) progressent de 10 % par rapport à 2018. Ce segment représente près d'une vente sur deux, avec un poids qui passe de 46 % à 48 % entre 2018 et 2019. Les ventes d'appartements de taille moyenne (3 pièces) augmentent moins fortement, avec + 2 % par rapport à 2018. Les ventes de grands appartements sont en repli de 3 % sur la même période, après une forte hausse sur la période précédente (+ 28 %).

Le prix moyen au mètre carré est en hausse de 4 %, comme au niveau national, et s'établit à 3 390 €. Le prix au mètre carré dans la région reste nettement inférieur à la moyenne métropolitaine (4 250 €/m²). Le prix est le plus élevé dans l'agglomération de Strasbourg (3 710 €/m²). Le plus bas concerne l'agglomération de Thionville (3 020 €/m²).

Les nouveaux programmes sont plus nombreux qu'en 2018 : les promoteurs ont augmenté de 16 % les mises sur le marché,

alors qu'elles ont diminué de 12 % en France métropolitaine.

Le stock d'appartements disponibles à la fin de l'année 2019 est en recul (- 3 %). Il recule plus fortement en France métropolitaine (- 9 %).

Une baisse des surfaces autorisées de locaux

En 2019, selon le décompte provisoire des enregistrements des permis délivrés et de déclarations d'ouverture de chantiers transmises par les maîtres d'ouvrage aux centres instructeurs, les surfaces de plancher des locaux d'activité autorisés, après une forte augmentation en 2018, diminueraient de 18 % en 2019. Ils atteindraient 2 582 000 m², et seraient inférieurs de 13 % à la moyenne décennale.

Seules les surfaces autorisées des locaux d'hébergement hôtelier et de bureau augmenteraient (respectivement + 21 % et + 10 %). Après un doublement de leurs surfaces autorisées entre 2017 et 2018, les surfaces autorisées des entrepôts baisseraient fortement (- 46 %), mais demeureraient à l'un des niveaux les plus élevés de la décennie derrière celui de l'année 2018.

Un quart de l'activité de construction de logements se réalise entre mars et mai, un peu plus pour les locaux

En 2019, un quart des mises en chantier (25 %) et un peu plus du quart des autorisations (27 %) de logements du Grand Est ont été enregistrés sur les trois mois allant de mars à mai, période affectée en 2020 par les mesures de confinement prises dans le cadre de l'application de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. La part est un peu plus importante pour les autorisations de locaux (28 %). Sur l'ensemble de la France, ces trois mois ont un poids moindre en 2019, de l'ordre de 24 % pour les logements et de 26 % pour les autorisations de locaux. à venir. ■

1 Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ⁽¹⁾
Ardennes	600	33,2	-16,2
Aube	1 500	20,6	-3,8
Marne	3 500	-3,1	6,2
Haute-Marne	300	-38,2	6,6
Meurthe-et-Moselle	2 900	9,8	0,8
Meuse	200	8,9	-11,7
Moselle	5 900	8,7	-0,8
Bas-Rhin	7 600	-13,3	4,5
Haut-Rhin	4 600	6,4	5,3
Vosges	1 100	18,2	-11,7
Grand Est	28 100	-1,5	1,5
France hors Mayotte	449 400	-2,4	1,5

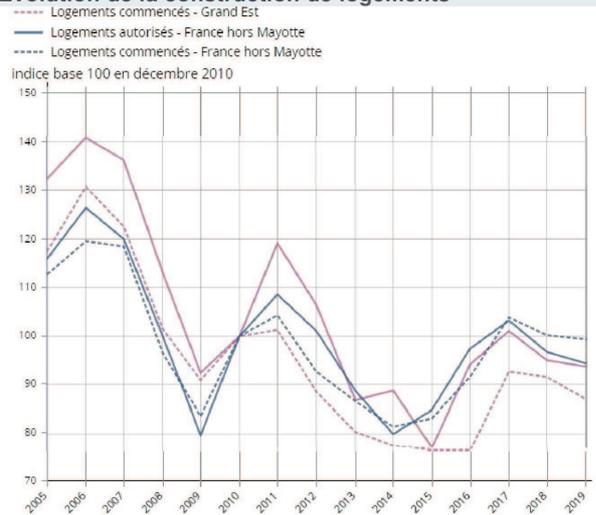
1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
 Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

2 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Grand Est			France entière	
	Surfaces autorisées en 2019 (en milliers de m ²)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ⁽¹⁾	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ⁽¹⁾
Artisanat	142	-5,8	8,6	-2,1	5,8
Bureaux	323	10,3	6,1	3,6	4,9
Commerce	268	-25,6	0,6	-5,1	-1,9
Entrepôt	456	-46,4	14,4	22,0	8,8
Exploitation agricole ou forestière	623	-2,9	-8,2	-5,1	-4,4
Hébergement hôtelier	76	20,6	11,8	-1,3	8,8
Industrie	372	-7,6	3,1	-1,0	4,0
Service public ou d'intérêt collectif	321	-19,7	-8,7	8,2	-2,0
Ensemble	2 582	-18,4	0,4	1,3	0,9

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
 Note : données brutes provisoires en date réelle.
 Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 février 2020.

3 Évolution de la construction de logements



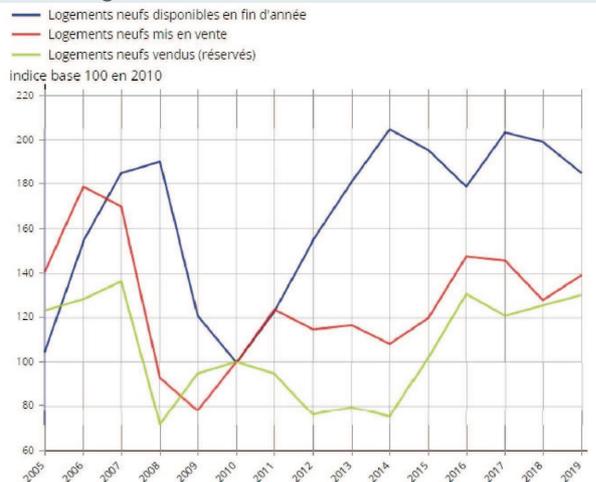
Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
 Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019.

4 Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.
 Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 mars 2019.

5 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Grand Est



Note : données 2018 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.
 Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers. France métropolitaine.
 Source : SDES, enquête ECLN.

Tourisme

Hausse de la fréquentation touristique, portée par les touristes résidents

En 2019, les hébergements touristiques marchands du Grand Est comptent 22,4 millions de nuitées, soit 1,5 % de plus qu'en 2018. Cette augmentation est due uniquement à la présence accrue des touristes résidents, tandis que le nombre des nuitées non résidentes n'évolue guère. La fréquentation touristique croît dans l'hôtellerie traditionnelle et les autres hébergements touristiques collectifs, et diminue légèrement dans l'hôtellerie de plein air.

Florent Isel, Elena Mironova, Insee

En 2019, les hébergements touristiques marchands du Grand Est enregistrent 22,4 millions de nuitées, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2018, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (+ 1,3 %). Après trois années de hausse, la fréquentation touristique continue de croître, mais à un rythme moins soutenu. Cette augmentation est due uniquement à la hausse du nombre de nuitées résidentes (+ 2,5 %), tandis que la fréquentation non résidente reste stable. L'évolution dans le Grand Est est plus favorable qu'au niveau national (respectivement + 2,4 % et - 1,1 %).

La fréquentation régionale est en hausse de plus de 6 % en avril, juin et juillet (avec un maximum de 10 % au mois d'avril), et de façon plus modérée en décembre (+ 4 %). Ce sont les seuls mois où le nombre de nuitées de la clientèle venant de l'étranger progresse. Le nombre de nuitées croît également au mois de février (+ 3 %), soutenu par la clientèle résidente (+ 8 % contre - 9 % pour les non-résidents). Il recule en revanche fortement au mois de mai (- 12 %), sans doute en raison d'un calendrier des jours fériés moins propice aux fins de semaine prolongées et aux ponts qu'en 2018 et à une météo défavorable. En 2019, la fréquentation touristique mensuelle est comprise entre 1,0 millions et 3,1 millions de nuitées (en janvier et en août respectivement). Le mois de mars totalise 1,4 millions de nuitées¹, et les mois d'avril et de mai en rassemblent 1,8 millions chacun.

Sur un an, la fréquentation touristique totale augmente le plus dans les départements des Vosges, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (entre + 2,5 % et + 4,0 %). Cette hausse s'avère modeste dans l'Aube, en Meurthe-et-Moselle et en Moselle (entre + 0,3 % et + 0,6 %). Cinquième département quant au nombre de nuitées, la Marne enregistre une baisse par rapport à l'année passée (- 1,2 %), à l'instar des deux autres départements champardennais, qui totalisent cependant moins de 5 % de l'ensemble des nuitées régionales. Avec plus de 6 millions de nuitées et 27 % de la fréquentation totale du Grand Est, le Bas-Rhin est le département qui accueille le plus de touristes. Le Haut-Rhin et la Moselle sont deux autres départements très prisés (4,5 et 3,7 millions de nuitées respectivement), alors que les fréquentations dans la Meuse, les Ardennes et la Haute-Marne sont les plus faibles (entre 330 et 550 milliers de nuitées).

L'hôtellerie traditionnelle en hausse, soutenue par la clientèle résidente

En 2019, le nombre de nuitées hôtelières dans le Grand Est atteint 14,4 millions, soit près de deux tiers de la fréquentation touristique totale. Les mois de mars à mai concentrent un quart des nuitées annuelles, la fréquentation culminant entre juin et septembre (40 % des nuitées). Le nombre de nuitées croît plus fortement qu'au niveau national (+ 1,4 % et + 0,8 % respectivement), la hausse des nuitées résidentes compensant

le léger recul de la clientèle en provenance de l'étranger (+ 2,6 % et - 0,8 %). Cette dernière représente un tiers de la fréquentation hôtelière, avec une majorité des touristes venant d'un pays européen (84 %). Parmi les principales clientèles européennes, les nuitées britanniques et belges diminuent (- 15 % et - 5 %), tandis que celles des touristes venant d'Allemagne se stabilisent. Les nuitées suisses et néerlandaises se révèlent en petite hausse (+ 2 % et + 1 %), et seules celles en provenance d'Espagne affichent une nette augmentation cette année (+ 7 %). Hors d'Europe, les touristes les plus nombreux viennent de Chine et des États-Unis, mais leur proportion reste modeste (3 % et 5 % de la clientèle étrangère respectivement). Leur présence dans les hôtels de la région progresse, et plus particulièrement pour les premiers (+ 20 %).

L'hôtellerie haut de gamme (4 ou 5 étoiles) continue son essor (+ 8,4 %), tandis que celle classée 3 étoiles rebondit après une baisse en 2018 (+ 1,8 % après - 3,1 %). De même, après un fort recul en 2018 par rapport à l'année précédente, la fréquentation de l'hôtellerie économique (1 ou 2 étoiles) se stabilise en 2019.

Plus de trois quarts des nuitées concernent les hôtels situés dans les espaces urbains. Leur fréquentation progresse, tandis qu'elle recule légèrement dans le rural, en lien avec une offre en baisse (+ 1,7 % et - 0,2 % respectivement).

¹ L'enquête camping se déroule entre avril et septembre. Les nuitées de mars ne tiennent ainsi compte que des hôtels et des autres hébergements touristiques collectifs (AHCT).

Léger retrait de fréquentation dans les campings, mais hausse sur les emplacements équipés ou haut de gamme

Avec 3,1 millions de nuitées durant la saison estivale (d'avril à septembre 2019), les campings du Grand Est comptent un peu moins de touristes que l'an passé, contrairement à la France (- 0,3 % contre + 2,9 %). Ce léger repli fait suite à de fortes hausses au cours des deux saisons précédentes (+ 9 % et + 11 %) et pourrait en partie s'expliquer par de fortes chaleurs estivales qui ont conduit les touristes à chercher la fraîcheur ailleurs, notamment sur les littoraux du nord-ouest de la France.

Les mois d'avril et de mai ne concentrent que 14 % de la fréquentation de la saison, la grande partie des nuitées concernant les mois de juillet et d'août (60%).

Les emplacements équipés de mobile-home, chalet ou bungalow sont de plus en plus prisés, alors que la fréquentation des emplacements nus diminue (+ 8,0 % contre - 3,1 %). Les campings haut de gamme (de 4 à 5 étoiles) enregistrent eux aussi une forte hausse (+ 12,5 %). La durée moyenne de séjour s'établit à 3,0 jours, les résidents demeurant plus longtemps que les non-résidents (respectivement 3,5 et 2,6 jours). C'est dans les Vosges que les touristes prolongent le plus leur séjour (3,7 jours).

Les autres hébergements touristiques collectifs toujours attractifs

Les autres hébergements touristiques collectifs (AHCT), tels que les résidences de tourisme, les résidences hôtelières, les auberges de jeunesse et les maisons de

vacances totalisent 4,8 millions de nuitées, soit 21 % de la fréquentation régionale. Comme pour l'hôtellerie traditionnelle, les mois de mars à mai concentrent un quart des nuitées annuelles, tandis que le pic de fréquentation est plus resserré sur juillet et août (11 % et 12 % des nuitées respectivement). Les touristes sont plus nombreux que l'an passé à séjourner dans ce type d'établissements, et la hausse est plus importante qu'au niveau national (+ 3,3 % et + 0,4 % respectivement). Après trois années d'augmentation, le nombre de nuitées continue ainsi à y croître, en lien avec une offre en hausse (17 établissements supplémentaires en 2019 par rapport à 2018). Cette attractivité concerne aussi bien les touristes résidents que les non-résidents (+ 3,4 % et + 2,8 %), ces derniers représentant près de trois touristes sur dix. ■

1 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2019 par une clientèle non résidente
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1)	
Ardennes	285	-1,0	-0,4	22,2
Aube	763	-5,3	3,3	24,9
Marne	1 666	0,8	0,9	36,5
Haute-Marne	301	-5,0	-3,3	23,9
Meurthe-et-Moselle	1 037	-3,9	0,2	24,4
Meuse	240	-3,6	1,5	20,9
Moselle	1 795	1,2	2,7	24,6
Bas-Rhin	4 437	4,2	2,9	41,3
Haut-Rhin	2 975	2,1	0,8	42,2
Vosges	940	4,0	-1,1	20,7
Grand Est	14 439	1,4	1,5	34,4
France entière	219 256	0,8	1,3	35,2

(Note : données 2019 définitives, sauf pour décembre - données provisoires.
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

2 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (en %)	
	Grand Est	France métropolitaine	Grand Est	France métropolitaine
1-2 étoiles	3 325	47 832	-0,0	-5,4
3 étoiles	5 309	82 814	1,8	1,5
4-5 étoiles	3 094	60 023	8,4	4,1
Non classés	2 711	28 587	-4,7	3,1
Total	14 439	219 256	1,4	0,8

Note : données 2019 définitives, sauf pour décembre - données provisoires.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

3 Nombre de nuitées dans les campings par département

en %

	Nombre de nuitées dans les campings		Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1)	Part de nuitées effectuées en 2019	
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018		par une clientèle non résidente	sur emplacements équipés
Ardennes	171	-33,2	4,9	47,6	32,2
Aube	222	3,5	7,4	52,2	20
Marne	103	-22,6	2,2	65,1	14,1
Haute-Marne	214	-5,3	3,2	65,7	28,5
Meurthe-et-Moselle	101	28,9	-1,8	74,3	10,9
Meuse	89	2,5	4,3	49,3	14,8
Moselle	284	7,4	5,8	53,8	28,9
Bas-Rhin	509	-2,7	6,7	52,7	34
Haut-Rhin	759	8,8	3,4	61,9	25
Vosges	691	2,8	4	55,2	31,5
Grand Est	3143	-0,3	4,4	57,1	27,4
France métropolitaine	128602	2,9	1,8	31,2	55,4

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

4 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (en %)	
	Grand Est	France métropolitaine	Grand Est	France métropolitaine
1-2 étoiles	587	14604	-7,6	-1,6
3-4-5 étoiles	2204	108326	-1,5	3,3
Non classés	351	5671	25,8	6,9
Total	3143	128602	-0,3	2,9

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

5 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings

- Nombre de nuitées - Grand Est
- - Nombre d'arrivées - Grand Est
- Nombre de nuitées - France métropolitaine
- - Nombre d'arrivées - France métropolitaine

indice base 100 en 2011



Notes : données 2019 définitives pour les campings et définitives, sauf pour décembre (données provisoires), pour les hôtels. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Transport

Le fret fluvial repart, les activités de transport aérien et d'immatriculations ralentissent

En 2019, le fret fluvial du Grand Est redémarre après une année de forte baisse liée à l'épisode de basses eaux du Rhin. Le niveau du trafic est légèrement plus important qu'en 2017.

La fréquentation des aéroports de la région continue de croître en 2019, à un rythme toutefois plus faible que l'année précédente, mais plus élevé qu'en France métropolitaine.

L'augmentation des immatriculations de voitures neuves dans le Grand Est est moindre qu'en 2018 et qu'au niveau national.

Les mesures de confinement prises dans le cadre de l'application de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 devraient avoir un fort impact sur l'ensemble des activités de transport du Grand Est en 2020.

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

Après une année exceptionnellement basse, le trafic fluvial de marchandises redémarre

En 2019, l'activité de chargement et de déchargement de marchandises dans les ports fluviaux de la région progresse de 22 % par rapport à l'année précédente. L'activité sur les bassins rhénan et mosellan avait été fortement impactée en 2018 par un phénomène exceptionnel de basses eaux, entraînant un repli de 15 %.

Plus de 21 millions de tonnes de marchandises transitent par les plates-formes de la région en 2019, soit près de 4 millions de tonnes de plus qu'en 2018 et 600 000 de plus qu'en 2017.

Les volumes de marchandises transportées sont en hausse dans tous les secteurs, excepté les combustibles minéraux (- 5 %) et les minerais et déchets pour la métallurgie (- 22 %). La hausse la plus marquée, en poids et en volume, concerne les minéraux bruts et matériaux de construction avec 7,4 millions de tonnes transportées, en augmentation de 31 %, soit + 1,8 millions de tonnes par rapport à 2018. Le volume de produits agricoles, de denrées alimentaires et fourrages progresse également de plus d'un million de tonnes, pour atteindre les 6,7 millions de tonnes transportées. Dans ces deux secteurs, le trafic dépasse les niveaux constatés en 2017, de respectivement 0,5 million et 0,8 million de tonnes.

Avec plus de 13 millions de tonnes de marchandises, le trafic fluvial des ports français rhénans augmente de 22 % par rapport à 2018, compensant en quasi-totalité la baisse enregistrée entre 2017 et 2018. Les basses eaux du second semestre 2018 avaient généré une baisse globale des trafics. Elle avait affecté notamment les transports « lourds » de matériaux de construction et de produits pétroliers, qui constituent plus de la moitié du trafic. En 2019, ces deux secteurs sont en forte hausse, de respectivement 32 % et 29 % et retrouvent des volumes proches de ceux de 2017.

Le trafic fluvial du Port Autonome de Strasbourg (PAS) s'établit à 7,6 millions de tonnes soit une augmentation de 28,5 % par rapport à 2018. Après le phénomène de basses eaux exceptionnel de l'année dernière, en 2019, le PAS a retrouvé ses tonnages habituels.

Quasiment 8,5 millions de tonnes de marchandises sont transportées en 2019 dans les ports non rhénans de la région, soit une progression, de + 21 %, après une baisse de - 8 % par rapport à l'année 2017. Cela représente près de 900 000 tonnes de plus qu'en 2017. Les volumes de marchandises transportées sont en hausse dans tous les secteurs, excepté dans celui des combustibles minéraux (- 5 %). Représentant 45 % des marchandises, les produits agricoles, denrées alimentaires et fourrages se démarquent par deux années consécutives de

hausse, représentant 800 000 tonnes de plus qu'en 2017.

Le transport de conteneurs augmente entre 2018 et 2019 pour les ports de Strasbourg et Mulhouse-Rhin, après une diminution entre 2017 et 2018. Il atteint 76 800 EVP (Équivalent vingt pieds, unité de mesure des conteneurs) au Port Autonome de Strasbourg, et 28 600 EVP au port de Mulhouse-Rhin. Il demeure loin des volumes enregistrés en 2017, avec respectivement 30 200 EVP et 4 400 EVP de moins. L'activité de conteneurs s'accroît au nouveau Port de Metz pour la troisième année consécutive et s'élève à 2 900 EVP, soit une hausse de 29 % par rapport à 2018.

Croissance ralentie du trafic aérien

En 2019, le trafic passager dans les aéroports de la région continue de croître, avec 5 % de passagers supplémentaires par rapport à 2018 ; il ralentit cependant par rapport à 2017 (- 3 points). La croissance demeure légèrement plus élevée que pour l'ensemble des aéroports de France métropolitaine (+ 4 %).

Depuis trois ans, six passagers transportés sur dix empruntent des lignes à bas coût (low cost). La progression de ces lignes est cependant moins importante en 2019 qu'en 2018 : + 8,4 % après + 10,9 %. En France, le trafic low cost représente 35 % du trafic total métropolitain et sa croissance est de + 7,9 %.

Dans le Grand Est, la fréquentation des lignes internationales représente 82 % du trafic. Elle est en hausse de 6 % sur un an, soit 3 points de moins qu'entre 2017 et 2018. La fréquentation des lignes nationales augmente également, mais moins que l'année précédente (+ 3 % après + 4 %). Elle dépasse d'un point la croissance des aéroports métropolitains (+ 2 %). L'international reste le segment le plus dynamique en France métropolitaine : en 2019, le trafic sur ces lignes progresse de 4,6 % et il représente 74 % du trafic métropolitain.

Concentrant 85 % des passagers des aéroports de la région, l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg franchit la barre des 9 millions de passagers en 2019. La hausse est de 6 % par rapport à l'année précédente, et inférieure de 3 points à celle constatée entre 2017 et 2018. Elle est portée par le développement de l'activité low cost, qui représente 90 % des passagers, en progression de 7,9 %.

Concernant l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, le trafic tend à se stabiliser autour de 1,3 million de passagers en 2019, alors qu'il avait augmenté de 7,4 % sur la période précédente. Les compagnies à bas coût se développent (+ 13,5 %).

Le nombre de passagers accueillis par l'Airport Lorraine baisse de 5,4 % entre 2018 et 2019 ; il atteint 263 600, soit 15 000 passagers de moins. En effet, la forte baisse de la fréquentation des lignes internationales (- 14,6 %) y est compensée en partie par la hausse de la fréquentation des lignes nationales qui se poursuit.

La fréquentation de l'aéroport de Paris-Vatry augmente de 31,7 % sur un an et dépasse les 80 000 passagers en 2019. Le nombre de passagers low cost continue de croître, avec + 4,8 % et représente 70 % de la fréquentation.

Les activités de fret diminuent de 8 % dans les aéroports de la région, comme en 2018. L'activité de fret aérien baisse de 4 % à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg et passe ainsi de 110 000 tonnes à 106 000 tonnes, soit 4 000 tonnes de moins. L'activité de Strasbourg-Entzheim décroît fortement, - 17 % après une hausse de

15 %, et descend sous les 20 000 tonnes ; celle de Paris-Vatry continue de s'effondrer pour atteindre 3 000 tonnes (- 46 %), après une chute de 70 % l'année précédente.

Progression moindre des immatriculations de véhicules neufs

En 2019, 212 900 immatriculations de véhicules neufs ont été enregistrées dans la région, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2018, mais moins importante que sur la période précédente (+ 3,7 %). Au niveau national, la hausse est plus marquée (+ 2,1 %).

Avec 171 200 enregistrements en 2019, les immatriculations de véhicules particuliers progressent de 1,2 % dans la région, soit 0,4 point de moins qu'au niveau national.

Dans le Grand Est, les immatriculations de voitures diesel diminuent de 7 %, et représentent désormais 36 % des immatriculations de véhicules particuliers neufs, alors qu'elles en représentaient plus de 70 % en 2012. Le nombre de voitures essence s'accroît de 4 % par rapport à 2018 et constitue 57 % des immatriculations en 2019, une situation proche de celle d'il y a cinq ans. Les voitures hybrides et les voitures électriques se développent fortement en 2019 (+ 17 % et + 36 %). Elles représentent respectivement 5 % et 2 % des immatriculations en 2019.

Concernant les poids lourds, leur enregistrement est moins important qu'en 2018 (- 1,2 %), alors que le nombre des immatriculations augmente légèrement au niveau national (+ 0,8 %).

Les émissions moyennes de CO₂ figurant sur les certificats d'immatriculation des véhicules particuliers neufs diminuent de 0,2 g/km dans le Grand Est et s'établissent à 112,5 g/km.

Une voiture particulière sur cinq en circulation est peu polluante

La vignette Crit'air est un élément de régulation de la circulation à des fins environnementales. Bien que toutes les voitures n'en soient pas encore équipées, les éléments inscrits sur le certificat d'immatriculation

permettent de connaître à quelle vignette une voiture est éligible.

Au 1^{er} janvier 2019, 3 millions de voitures sont en circulation (*définitions et méthodologie*) dans le Grand Est. Les voitures les moins polluantes, éligibles à la vignette Crit'air « zéro émission », sont encore très rares dans le parc (0,2 % et 0,3 % en France métropolitaine). Les voitures éligibles à la vignette Crit'air 1 représentent 18 % des voitures en circulation. Ce sont exclusivement des véhicules à essence ou des hybrides rechargeables immatriculés après le 31 décembre 2010. Les voitures relevant de la vignette Crit'air 2 sont les plus nombreuses dans le parc : 34 % des voitures, soit 1 point de plus que le niveau national. Elles sont suivies des Crit'air 3. Ces deux catégories représentent six véhicules en circulation sur dix dans la région. Les voitures les plus polluantes, de catégorie Crit'air 5 ou non éligibles à une vignette Crit'air, constituent 8 % du parc, soit un point de moins qu'à l'échelle nationale. Il s'agit de voitures anciennes : diesel immatriculées avant le 1^{er} janvier 2001 ou essence avant le 1^{er} janvier 1997.

Dans le Grand Est, trois territoires se sont engagés dans une démarche de zone à faibles émissions (ZFE, *définitions et méthodologie*) : l'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Reims et la métropole du Grand Nancy. Sur les 568 000 voitures particulières potentiellement concernées par la mise en place d'une ZFE dans la région, 25 % relèvent des vignettes Crit'air « zéro émission » ou Crit'air 1. Les voitures les plus polluantes, classées Crit'air 5 ou non éligibles à une vignette Crit'air, représentent un peu plus de 6 % du parc au 1^{er} janvier 2019.

Trois véhicules sur dix immatriculés entre mars et mai

En 2019, 30 % des immatriculations de véhicules et 26 % des immatriculations de voitures particulières sont enregistrées entre mars et mai, période qui sera affectée en 2020 par les mesures de confinement prises dans le cadre de l'application de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. ■

Avertissement

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les données sur le Transport Routier de Marchandises relatives à l'année 2019 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

1 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ⁽¹⁾		Véhicules industriels à moteur ⁽²⁾		Ensemble immatriculations ⁽³⁾	
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
Ardennes	7 345	1,7	1 485	16,7	287	-3,0	9 139	3,7
Aube	7 379	-8,7	1 993	3,7	305	5,5	9 715	-5,8
Marne	18 734	-0,0	4 995	0,7	1 042	-11,5	24 788	-0,4
Haute-Marne	4 607	2,9	874	-5,3	242	-18,8	5 730	0,3
Meurthe-et-Moselle	21 095	0,6	5 282	11,6	392	-12,5	26 845	2,2
Meuse	4 505	-4,3	1 028	15,1	114	0,0	5 656	-1,7
Moselle	31 601	-1,3	5 307	9,0	678	-13,4	37 623	-0,3
Bas-Rhin	40 113	9,6	6 900	-2,4	815	12,4	47 900	7,5
Haut-Rhin	25 816	-1,2	4 763	-1,9	715	-4,2	31 322	-1,5
Vosges	10 588	-2,0	2 695	6,2	906	32,5	14 211	1,0
Grand Est	171 783	1,2	35 322	3,8	5 496	-1,2	212 929	1,4
France entière	2 241 834	1,7	487 949	3,9	57 291	0,8	2 794 078	2,1

Note : données brutes.

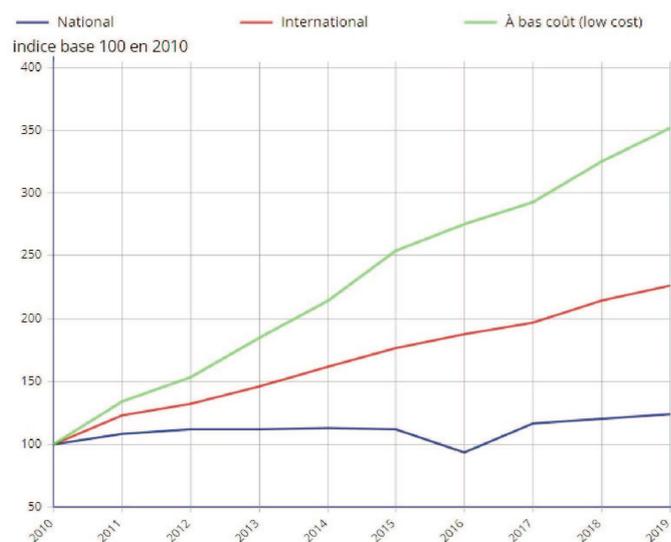
1. Camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

2. Camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

3. Y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, SIDIV (extraction du 17/02/2020)

2 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Grand Est



Source : Union des aéroports français.

3 Chargement et déchargement dans les ports fluviaux du Grand Est

	2018 (en tonnes)	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
Minéraux bruts, matériaux de construction	5 663 458	7 425 526	31
Produits agricoles + denrées alimentaires, fourrages	5 730 529	6 738 386	18
Produits pétroliers	1 844 309	2 387 686	29
Engrais + produits chimiques	1 419 607	1 772 627	25
Produits métallurgiques	976 311	1 280 114	31
Machines, véhicules, transactions	937 290	979 649	5
Minerais, déchets pour la métallurgie	757 933	588 555	-22
Combustibles minéraux	398 185	380 051	-5
Total	17 727 622	21 552 594	22

Source : Voies Navigables de France.

Définitions

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du

métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat

était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1^{er} janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1) le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;
- 2) le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à

une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétence (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient

demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficiaire du régime micro-social et du versement fiscal libérateur en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérés sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique.

Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs

français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

On distingue l'individuel pur, opération de construction d'une maison seule, de l'individuel groupé qui comporte plusieurs logements individuels dans un même permis, ou alors un seul logement couplé avec un local non habitation ou des logements collectifs (permis mixte).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi

Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau.

Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
 - A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.
- Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.
- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
 - A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
 - A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
 - A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
 - A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI-CIE).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région. Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@dcl2

Sit@dcl2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@dcl2 est la continuité de Sitadcl, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Réalisation et coordination

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de publication

Yves Calderini

Rédacteurs en chef

Laurence Luong
Jacques Marty

Rédacteurs

Christiane Millet, Antonio Sedeno (Directe)
Sultan Baspinar, Cécile Biaudet, Geneviève Boude, Rémi
Courbou, Hélène Frumholz, Philippe Wattelier (Draaf)
Brigitte Ziegler (Dreal)
Liliane Clément, Florent Isel, Marie-Laure Kayali,
Elena Mironova, Thibaut Martini, Thomas Ouin-Lagarde,
Bruno Patier, Laurence Luong, Loïc Rousseau,
Jean-Paul Strauss (Insee)

Bureau de presse

Véronique Heili - Insee du Grand Est
Tél : 03 88 52 40 77 – Fax : 03 88 52 40 96
Courriel : veronique.heili@insee.fr

Composition

Patricia Clot
Chantal Rousselle

© Insee 2020

Le bilan économique régional 2019

En 2019, l'économie du Grand Est connaît les mêmes tendances qu'en 2018 et des années précédentes. Pour la cinquième année consécutive, le chômage diminue pour s'établir à 7,8 % contre 8,3 % en 2018. Il reste inférieur au taux national, mais l'écart se réduit. Il est en revanche plus important que dans les régions frontalières voisines. Cette décrue du chômage régional coïncide avec une légère progression du nombre d'emplois. Les créations d'entreprises sont au plus haut et, comme l'année dernière, augmentent dans tous les secteurs d'activité. Les autorisations de construire et les mises en chantier de logements poursuivent leur baisse entamée en 2018 tout en restant à un niveau assez élevé. En 2020, les résultats seront très différents. Sans préjuger des effets à venir, la période de confinement, du 17 mars au 10 mai visant à enrayer la pandémie du Covid-19, a un impact négatif important sur l'économie.

Insee Conjoncture
Grand Est

n° 22

Juin 2020

ISSN 2492-5152

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot

14 rue du Maréchal Juin

CS 50016

67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Yves Calderini

Rédaction en chef :

Laurence Luong

Jacques Marty

© Insee 2020